

# BUDGET PRIMITIF 2015

Conseil municipal  
du 23 février 2015



	A	B	C
1	74566152122	1456465456	112346513
2	234465546	844656564	446546546
3	45234465646	4656445646	113564544
4	423446545	546554544	1456465778
5	1774454566	44646566998	324651111
6	456465456	446556899	154652122
7	646454554	112465313	2342344546
8	648465798	446454546	45646546
9	54654655	11356344654	446545445
10	456454456	45677456678	23446564656
11	846546564	3211234411	456454546
12	445646546	15212344622	654654654
13	55646564	234454546	4566465456
14	4697456698	44655646	86745664
15	45646564656	4446564655	42344655646
16	11236465613	774545466	546546554
17	4462344546	456465456	44699745668
18	113465564	646545454	45456899
19	456465778	64874566798	6486465798
Σ	<b>32811121661</b>	<b>54616166655</b>	<b>35646451665</b>

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS POUR GRENOBLE</b> .....	<b>7</b>
<b>VILLE DURABLE</b> .....	<b>7</b>
<b>VILLE SOLIDAIRE</b> .....	<b>11</b>
<b>VILLE EMANCIPATRICE</b> .....	<b>15</b>
Parcours éducatifs .....	15
Cultures .....	16
Sports .....	17
<b>RESSOURCES</b> .....	<b>19</b>
<b>ENJEUX FINANCIERS</b> .....	<b>23</b>
<b>LE BUDGET A LA LOUPE</b> .....	<b>24</b>
<b>LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE GRENOBLE</b> .....	<b>24</b>
<b>CONSOLIDATION DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>25</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>27</b>
• Fiscalité (3 taxes) et compensations .....	27
• Dotations de la Métropole .....	29
• Dotations de l'Etat .....	29
• Autres recettes .....	30
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>32</b>
• Dépenses de personnel .....	33
• Transferts .....	34
• Dépenses courantes .....	35
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>36</b>
• Ressources propres .....	37
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>38</b>
<b>ENDETTEMENT</b> .....	<b>40</b>
• Annuité d'emprunts (budget principal) .....	40
• Indicateurs .....	41
• Profil d'extinction de la dette .....	42
Évolution de l'endettement consolidé .....	43
• Répartition par prêteur .....	44

<b>ANNEXES.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 1 : Garanties d'emprunts .....</b>	<b>45</b>
• Évolution des garanties d'emprunts de 2011 à 2015.....	45
• Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire .....	46
<b>ANNEXE 2 : Budget annexes .....</b>	<b>47</b>
• Stationnement.....	47
• Activités économiques .....	48
• Locaux culturels .....	49
• Self Clémenceau .....	49
• Teisseire – Jeux Olympiques.....	50
• Mistral – Eaux Claires .....	51
• Cuisine centrale .....	51
<b>Annexe 3 – Ratios ATR.....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 4 : Investissements 2015 .....</b>	<b>54</b>
• Projets en cours de réalisation (>50K€) .....	54
• Projets gros entretien et renouvellement (>50K€) .....	55
• Nouveaux projets (>50K€).....	56
<b>Annexe 5 – Cycle financier sur l'année 2015 .....</b>	<b>57</b>
<b>Annexe 6 – Glossaire.....</b>	<b>58</b>

## INTRODUCTION

La nouvelle équipe municipale a été élue pour faire vivre une ville démocratique et citoyenne, développer un bouclier social municipal, bâtir une ville à taille humaine et écologique. Ces actions constituent la trame du plan de mandat 2014-2020 élaboré par la majorité municipale depuis le printemps 2014, mettant toujours en complémentarité les politiques publiques communales et métropolitaines. Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en janvier a révélé les axes prioritaires, a donné à voir la cohérence de l'action publique locale et a servi à partager les priorités municipales, via notamment une série de réunions publiques. L'expression de ces priorités permet d'amplifier l'échange citoyen avec les habitantes et les habitants de notre ville, ses plus jeunes comme ses aînés ainsi qu'avec l'ensemble de ses élus, ses responsables associatifs, sportifs et culturels, ses acteurs économiques et académiques. Tout cela, afin de travailler ensemble à la meilleure façon de satisfaire à l'intérêt commun au quotidien, et de préparer l'avenir.

**Ainsi, les trois axes politiques majeurs de la nouvelle municipalité sont :**

- la **ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle a pour ses **espaces publics**,
- la **ville émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à **l'éducation**,
- la **ville solidaire**, en particulier dans l'attention qu'elle porte à **l'action sociale**.

**Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, ces objectifs respectent une méthode exigeante :**

- celle d'une **démocratie locale** refondée et dynamisée, dans une logique de proximité et de transparence,
- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, ou des finances publiques,
- celle d'un véritable **dialogue social**, avec les agents municipaux pour un meilleur déploiement des ressources humaines dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

Les assises citoyennes en novembre 2014 ont permis de faire un bilan des premières actions de formation, information, consultation, concertation et co-construction mises en place par la Ville. Surtout, ces assises ont acté la mise en place pour le premier trimestre 2015 des conseils citoyens indépendants et elles ont engagé le débat sur les dispositifs d'interpellation citoyenne et les budgets participatifs. De plus en plus de données publiques (audit financier, prospective scolaire, rapport sur la vidéosurveillance...) sont disponibles librement. De nombreuses évaluations de l'action municipale sont en cours, à l'instar de celle sur les jumelages et coopérations de la ville. Ces évaluations sont désormais systématiques pour les nouvelles politiques délibérées par le conseil municipal.

Le troisième numéro du nouveau journal municipal vient d'être publié. Il est désormais plus accessible, ancré dans le quotidien et la proximité et plus pédagogique (par exemple le numéro de ce mois-ci sur le fonctionnement du budget communal).

La crise de confiance des citoyens envers leurs institutions est réelle. Ses effets délétères se mesurent toujours plus fortement. Aussi, la municipalité ancre son plan de mandat dans une modernisation radicale de sa relation aux Grenobloises et aux Grenoblois. C'est d'abord se prémunir contre les dérives et sortir des fantasmes de démesure qui ont abîmé notre ville par le passé.

Grenoble qui change, c'est Grenoble qui donne la parole et écoute ; Grenoble qui respecte, et qui prend soin de tous. C'est Grenoble qui fait émerger la nouveauté et qui active tous les talents qui mettent la ville en mouvement. Faire le choix d'accompagner l'émergence, c'est agir pour le quotidien des Grenobloises et des Grenoblois. C'est aussi être attentif au bien-être des générations futures, en traçant un cap pour l'avenir.

La **pertinence des actions municipales** se mesure dorénavant à l'aune des critères suivants :

- La capacité à permettre la création d'emplois durables et de qualité,
- le renforcement des solidarités,
- la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre,
- le développement de la citoyenneté,
- l'amélioration de la qualité de vie.

Il est d'autant plus impérieux de disposer de telles balises que le **contexte économique et budgétaire particulièrement contraint** implique des choix de **gestion financière significatifs**. En effet, la rétrospective financière 2004-2013 publiée en novembre souligne une gestion budgétaire qualifiée d'approximative ces dernières années (masse salariale en augmentation constante, resserrement des subventions vers les plus grosses associations, engagements pluriannuels très lourds en investissement, effondrement progressif de l'épargne brute, pression fiscale élevée sur les Grenoblois, encours de dette important...).

A cette situation locale s'ajoute la diminution drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales : -3,67 Mds € en 2015 (la perte nominale cumulée de ressources sur la période 2014-2017 atteindra 28 Mds € en 2017 par rapport aux dotations qu'auraient perçues les collectivités territoriales si l'enveloppe des concours de l'Etat était demeurée gelée en valeur au niveau 2013). Pour Grenoble l'impact est plus que significatif : -5,2 M€ en 2015 (-7,3 M€ en incluant la baisse déjà exercée en 2014). Le gouvernement étend de fait sa politique d'austérité à fort risque récessionniste aux collectivités locales en jouant sur la baisse des dotations (après que les gouvernements précédents, en particulier le gouvernement Fillon, aient réduit l'autonomie fiscale des collectivités et donc leur capacité à lever l'impôt).

L'analyse macro-économique complète le tableau : les nouvelles marges d'action ne viendront pas de la croissance du PIB dont le taux diminue structurellement.

Enfin, la transformation de la communauté d'agglomération grenobloise en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 implique le transfert de compétences de la Ville vers la nouvelle collectivité. Tous ces paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et enjoignent le décideur public à repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général.

**Ce premier budget de la mandature 2014-2020, revêt donc une importance particulière : il acte de nouveaux équilibres budgétaires afin de permettre de garantir un déploiement durable de l'action publique communale et les objectifs prioritaires de la nouvelle municipalité.** Ces nouveaux équilibres en matière de dépenses peuvent se résumer ainsi : stabilité de la masse salariale, réduction contenue des subventions aux associations, effort important sur les charges courantes, recalibrage de l'investissement autour de trois axes : projets en cours, entretien durable du patrimoine, priorités municipales. S'agissant des recettes, l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux est tenu ; la baisse des dotations de l'Etat est nécessairement traduite ; le recours

supplémentaire à l'emprunt est limité à 4 M€ ; un schéma directeur des implantations immobilières sera réalisé pour optimiser les cessions de patrimoine public. Il faut noter que les changements dus aux transferts de compétences à la Métro feront l'objet courant 2015 d'une évaluation précise et équitable (ces transferts doivent être neutres financièrement) par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Cela permettra d'acter définitivement le montant des transferts financiers pour que le conseil métropolitain puisse se prononcer sur les attributions de compensation définitives.

Le budget 2015 est un budget de transition. Il est la première étape d'un plan d'action qui couvre l'ensemble du mandat. Plusieurs **séquences majeures** vont jaloner la période 2014-2020. Sans surprise, la première année a été celle de la prise en main et des **premières décisions** : celles de mettre fin aux dérives ou à certains projets particulièrement contestables (protection de l'Esplanade, reprise en gestion directe du Palais des Sports, non-armement de la police municipale...), celles relatives à l'exercice du mandat (baisse des indemnités des élus, fonte du pool de voitures de services, retransmission vidéo du conseil municipal...), celles qui s'imposaient par le cadre légal ou l'urgence (organisation des transferts de compétences et de postes à la Métropole, locaux modulaires de l'école Lucie Aubrac, renouvellement urbain à Mistral ou à la Villeneuve...), celles qui nécessitent une concertation longue (conférence sociale, chantiers des cultures, du sport, plan stratégique du CCAS...), celles qui engagent la transition écologique (Jardignons nos rues, développement rapide du bio et du local dans les cantines scolaires, réduction de la place de la publicité...), celles qui rendent Grenoble plus vivante (extension de l'Eté Oh ! Parc, pique-nique citoyen du 14 juillet, partage du stade des Alpes entre le GF38 et le FCG, vœux en plein air...).

Urbanisme, rythmes de l'enfant, tarification des services publics, transition énergétique, etc. : les deux années qui viennent vont voir s'intensifier les projets qui impliquent des **changements structurels** et nécessitent des étapes de co-construction. Progressivement, **la ville en transition va devenir visible, évidente** : du plan lumière à la végétalisation de la ville, des écoles rénovées aux boulevards à vélo, des places en crèches supplémentaires aux budgets participatifs, de la fête des Tuiles au développement des logiciels libres...

Vouloir faire de Grenoble une ville pour tous, dans laquelle il fait bon vivre dans chaque quartier, c'est agir pour l'intérêt général au quotidien. C'est également **agir dans l'intérêt des générations futures, en posant dès aujourd'hui les jalons du Grenoble des années 2030 ou 2040**. Les décisions budgétaires qui permettent de mettre en œuvre ces réalisations ne doivent pas obérer la capacité de ces générations à tracer elles-mêmes leur chemin.

## NOTE METHODOLOGIQUE

- **Les étapes** : le budget résulte d'un processus commencé dès le mois d'avril 2014 avec une évaluation des dépenses et des recettes 2015, puis la note de cadrage du Maire (20 juin 2014), puis celle du Directeur général des services (26 juin 2014). Directions et élus ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer ce budget 2015.
- **Le référentiel** : comptes administratifs jusqu'en 2013 puis crédits ouverts 2014, c'est-à-dire Budget primitif 2014 + Budget supplémentaire 2014 + Décisions modificatives (contrairement aux années précédentes où la référence était seulement les BP précédents alors que les écarts BP – CA s'accroissent). Le budget primitif 2014 est malgré tout présenté pour information.
- **Les principes de gestion** : application d'une approche rigoureuse et prudente sur les hypothèses (avec pour objectif d'avoir la plus grande sincérité budgétaire possible et ainsi de minimiser le besoin d'un budget supplémentaire en cours d'année).
- **Le périmètre** :
  - *Budget principal* : constant, c'est-à-dire, comme si le périmètre des compétences de la commune était inchangé. Les changements dus au transfert de compétences à la Métropole feront l'objet courant 2015 d'une évaluation précise et équitable par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), constituée de représentants des 49 communes. La CLECT dispose légalement d'un délai d'un an pour acter définitivement le montant des transferts financiers et ainsi permettre au conseil métropolitain de se prononcer sur les attributions de compensation définitives. Par ailleurs, afin d'éviter toute rupture dans la continuité du service public, la délibération du 15 décembre 2014 a acté la mise en œuvre d'une convention de gestion transitoire permettant à la ville de Grenoble de prendre en charge des dépenses relevant de la Métropole contre remboursement. De ce fait, le budget primitif proposé au vote du conseil municipal ne tient compte, que dans une faible mesure, des ajustements de crédit. Un dispositif ad hoc sera mis en place par la Ville pour la préparation des CLECT et l'évaluation des impacts budgétaires des transferts.
  - *Budgets annexes* :
    - La ville de Grenoble ne votera pas de budget annexe pour la régie de l'eau potable (régie à autonomie financière), la Métropole étant en capacité de poursuivre sans délai toute l'activité du service public de l'eau.
    - Le budget annexe du stationnement, dont la compétence a été transférée en totalité au 1er janvier, et le budget annexe des activités économiques, concerné pour partie par un transfert de compétence, seront proposés au vote dans la logique d'une continuité d'activité. Ils entrent dans le champ des objets travaillés par la CLECT et des régularisations futures. Pour les autres budgets annexes, les périmètres sont constants.
- **La déclinaison politique** : les grandes orientations pour Grenoble sont présentées selon les priorités politiques du mandat : ville durable, ville solidaire, ville émancipatrice. La partie sur les ressources intègre les dimensions de la participation citoyenne, de la proximité, du dialogue social et de l'évaluation des politiques publiques.

# ORIENTATIONS POUR GRENOBLE

## VILLE DURABLE

---

### **L'ensemble des actions de la Ville doit contribuer à faire de Grenoble une ville durable.**

Cette volonté doit se traduire de manière cohérente et transversale en matière d'aménagement des espaces publics et de végétalisation, de déplacement et d'accessibilité, d'urbanisme, de logement, de transition énergétique, de logistique urbaine, d'alimentation locale et de restauration, de patrimoine historique. Plus largement, c'est aussi dans l'ensemble des relations que la commune entretient avec ses territoires voisins (agglomération, parcs naturels...) que cette préoccupation majeure doit être portée.

Grenoble marquera, tout au long de l'année 2015, son engagement pour la réussite du Sommet pour le climat de décembre 2015 à Paris. La lutte contre le dérèglement climatique concerne particulièrement notre ville. Les montagnes qui nous entourent témoignent concrètement des profonds changements climatiques qui s'opèrent. Sensibilisation, débats, actions, la Ville sera active. Elle agira notamment au sein des réseaux de villes européennes pour la transition écologique, comme le réseau « energy cities » ou encore la convention des Maires pour le Climat. A travers ces engagements, la volonté est aussi de réaffirmer la place de Grenoble dans l'espace alpin européen.

**L'ambition de la municipalité est de bâtir une ville à taille humaine, avec des quartiers où il fait bon vivre**, en sortant des projets démesurés pour se concentrer sur l'essentiel, c'est à dire construire une ville économe en ressources et en énergie, dans le souci de préserver nos biens communs, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, ou encore des espaces naturels ou non bâtis.

**2015 verra le début du déploiement du Plan lumière.** Ce plan permettra d'investir 17 M€ sur 8 ans dans l'éclairage public. Il a pour objectif de diminuer par deux les consommations énergétiques tout en améliorant la qualité de l'éclairage, en assurant une meilleure tranquillité publique et en diminuant les pollutions lumineuses.

**Les actions relatives à la transition énergétique** concerneront l'investissement dans des installations performantes de chauffage pour les équipements publics (207 K€), mais aussi des aides à l'investissement pour l'isolation thermique dans le domaine du logement social (aide aux bailleurs, 70 K€) ou du logement privé (aide aux copropriétés avec les programmes de ravalement de façades, 166 K€), et accompagnement de l'opération « Mur Mur » de la Métro (200 K€).

**En matière de projets urbains**, il est nécessaire d'achever dans les prochaines années les ZAC anciennes comme Vigny Musset (1,16 M€ prévus en 2015) ou Bouchayer Viallet, mais aussi de réorienter la ZAC Presqu'île, dont le déficit d'opération à la charge de la Ville sera réduit. La ZAC Flaubert démarre, au-delà de son parc, avec des premières opérations de construction de logements. De la même façon, l'opération Esplanade s'engage sur de nouvelles bases avec la reprise des études (enveloppe de 200 K€). Le premier semestre 2015 sera en effet consacré à la concertation avec les habitants en amont des choix structurants pour l'aménagement urbain.

**Les opérations de réhabilitation** à destination des copropriétés (OPAH) se poursuivront dans les quartiers Esplanade et Flaubert (respectivement 94 K€ et 28 K€ de dépenses nettes) ; Grenoble accompagnera la Métropole, qui est compétente dans leur mise en œuvre. L'aide de la Ville aux réhabilitations thermiques de logements de l'Arlequin à la Villeneuve, avec le n°40 de la SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat), n°50 d'Actis et 10-20 de la SCIC Habitat, soit 430 logements rassemblés dans le programme européen ZenN, font l'objet de réhabilitation importante. Le travail de préparation des copropriétés 60-120 galerie de l'Arlequin à ces mêmes travaux de réhabilitation thermique se poursuit dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde avec les services de l'Etat.

**La production de logements sociaux** sera en conformité avec la loi Duflot : l'objectif politique est d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025. La programmation de logements sociaux concerne 480 logements par an, avec 80 conventionnements Loca++ dans le parc privé, 30 acquisitions amélioration d'insertion, 70 logements spécifiques neufs (étudiant, personnes âgées) auxquels on ajoute 300 logements sociaux familiaux par an (50 acquisitions amélioration et 250 logements neufs).

**En matière de logement**, le soutien aux associations est maintenu notamment pour les subventions liées au fonctionnement des associations de locataires avec un budget d'un peu plus de 60 K€ identique au budget 2014. Par ailleurs, des efforts importants (-70 %) ont été réalisés sur les études via l'internalisation, avec un budget 2015 ramené à 12 K€. Cela va permettre d'augmenter le soutien de la ville au dispositif sur le logement non décent à 52 K€ (+5 K€) et de maintenir l'effort de la ville au dispositif Loca++ de conventionnement du parc privé (+10 K€ par rapport au BP 2014).

En investissement, la dépense globale reste identique à 2014 à hauteur de 1,54 M€. Pour le soutien à la construction neuve des bailleurs, les engagements sont contractualisés jusqu'en 2017 et concernent les opérations engagées jusqu'à la programmation 2014 incluse. Les dépenses liées aux opérations d'acquisition/amélioration sont en légère hausse à 270 K€ (+20 K€).

Les dépenses de fonctionnement du service Foncier-Gestion Immobilière représentent près de 90 % des dépenses de la direction à plus de 3,5 M€. Ces dépenses présentent une forte inertie avec 1,1 M€ pour les charges locatives de copropriétés (dont plus de 650 K€ pour 2 copropriétés), 1,25 M€ d'impôts et taxes et plus de 1,1 M€ pour les charges liées aux locations extérieures.

### **Un espace public partagé et accessible à tous**

Le partage de l'espace public nécessite des espaces et des équipements publics de qualité et accessibles à tous et à toutes, avec une attention particulière portée aux personnes âgées comme aux enfants. Les espaces et les équipements publics doivent favoriser des usages partagés. En 2015, une attention particulière sera portée sur l'analyse des situations des aires de jeux (283 K€). Des plans de déplacement autour des écoles seront aussi progressivement élaborés.

Par ailleurs, une enveloppe de 260 K€ sera consacrée à l'achèvement des travaux commencés en 2013 des contre-allées du Tram E pour l'avenue Jean-Jaurès et le cours de la Libération.

**L'accessibilité** reste une priorité pour Grenoble avec la poursuite des actions déjà lancées mais aussi dans la programmation, prévue en conformité avec la loi du 10 juillet 2014 : l'année 2015 sera une année importante avec le début de la réalisation des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) devant concerner à terme tous les bâtiments recevant du public (ERP), propriétés de la Ville (300 bâtiments) et du CCAS (100 bâtiments). L'accessibilité bénéficie d'une enveloppe propre de 125 K€,

mais elle est surtout une manière de penser les travaux de rénovation des bâtiments (1,4 M€) et de la voirie (2,1 M€).

**Parmi les projets prioritaires, la démarche "Jardinons nos rues"**, engagée en 2014, sera poursuivie (200 K€) : elle permet aux Grenoblois de végétaliser et d'entretenir des végétaux dans l'espace public tout en tissant des liens sociaux de proximité. A titre d'exemple, un verger participatif a été créé à l'entrée du parc Vallier, un second est prévu en 2015 et complétera les possibilités de jardiner dans les jardins partagés.

**En matière de déneigement**, un sel écologique est en cours expérimentation à la place des produits traditionnels polluants.

**Un nouveau dispositif d'affichage public** est prévu suite à la décision prise d'arrêter l'affichage publicitaire sur la voie publique. Le prestataire actuel va déposer l'ensemble de ses mobiliers d'affichage avant mai 2015 et des arbres seront plantés dans une cinquantaine d'emplacements libérés. Sera alors lancée une refonte complète du dispositif d'affichage municipal (opinion, informations pratiques, vie culturelle et associative). Cette démarche associera les riverains dans la définition des meilleurs emplacements et l'orientation des nouveaux panneaux publics (formats plus petits et adaptés pour les piétons 250 K€ ont été budgétés pour ce nouveau mobilier).

**Sur la question des déplacements de personnes et des livraisons de marchandises**, générateurs de bruits et d'une importante pollution de l'air, la Ville participe aux côtés de la Métropole aux études de mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement du vélo, ainsi que d'un plan d'actions pour faciliter l'approvisionnement des magasins et des entreprises avec des véhicules moins polluants, mieux remplis.

**Concernant l'objectif de développer l'alimentation biologique et/ou d'origine locale au sein de la restauration municipale**, la barre des 50 % a été franchie début 2015 et un premier repas 100 % « bio » a été servi le 5 janvier 2015. La commande publique va permettre d'accentuer les achats de denrées biologiques et/ou locales afin d'augmenter encore la part de ces aliments dans les cantines. Cette année, il y aura une extension de ces mesures aux crèches et aux EPHAD. Plus largement, la Ville appuiera la structuration des filières, renforcera ses liens avec les agriculteurs locaux et travaillera en complémentarité avec d'autres institutions. **Un objectif fort de réduction du gaspillage alimentaire est ainsi posé**, tout en associant les parents à la démarche. La Ville entend également ouvrir une réflexion sur la place des aliments carnés. Les changements dans la commande publique permettront aussi d'avoir davantage de produits d'entretien écologiques et de la vaisselle éco-conçue. L'objectif à terme est l'obtention du label Ecocert.

**L'année 2015 verra l'élaboration d'un nouveau contrat de ville dans le cadre de la politique de la ville.** Concernant le volet « renouvellement urbain », la liste des 200 quartiers d'intérêt national a été diffusée fin 2014. La Villeneuve est le seul quartier de l'agglomération à en faire partie. Il s'agit donc d'engager le travail en lien étroit avec la ville d'Echirolles et la Métropole qui sera désormais chef de file pour la rénovation de ce grand quartier de la ville et de l'agglomération (ANRU 2). Les travaux de la première phase seront nombreux en 2015. La démarche d'élaboration qui sera choisie durant ces prochains mois visera notamment à une co-construction avec les habitants.

Localement, il faut souligner l'inscription du quartier « Alma Très Cloîtres » comme nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le quartier Mistral, inscrit dans la liste des quartiers d'intérêt régional, fera lui aussi l'objet de toute l'attention de la municipalité avec la poursuite du projet de renouvellement urbain.

Concernant le secteur 5, dont il faut rappeler qu'il a été le premier à faire l'objet d'une rénovation urbaine, il s'agit de poursuivre prioritairement le projet Châtelet tout en finalisant les dernières opérations sur les quartiers Teisseire (40 K€ pour 2015) et Jouhaux.

Enfin, en 2015 **la construction d'une politique de la montagne plus cohérente et transversale sera poursuivie**. Elle mettra en lien tous les acteurs de la montagne (professionnels et associatifs), et **ouvrira toujours plus l'accès à la montagne à tous les Grenoblois**, quels que soient leur quartier d'habitation et leur niveau de pratique.

Conférences, débats mensuels axés sur le volet culturel de la montagne, partenariat avec les universités, exploitation optimale du site montagneux de La Bastille, promotion large de la « Fête de la Montagne » en juin 2015, sont autant de projets qui se réaliseront.

Les Rencontres du Cinéma de Montagne évolueront afin de mieux gérer leur succès croissant, avec leur transfert au Palais des Sports dans de nouvelles conditions d'exploitation. Seront développées les rencontres citoyennes de la montagne, comme les rencontres « montagnes et sciences », centrées sur le public jeune scolarisé ; la première édition en 2014 a connu un succès remarquable. Dans la perspective du transfert de ses locaux à la maison du tourisme, une réflexion sera engagée sur la Maison de la montagne, dont la situation originale de « service public facilitant l'accès à la montagne », doit être mieux connue et valorisée.

#### **Les principaux investissements (nets) prévus en 2015 :**

- Plantation d'arbres et d'arbustes (300 K€)
- Aide à l'isolation des logements sociaux (360 K€)
- Aménagements de voirie (535 K€)
- ZAC Bouchayer-Viallet (800 K€)
- SYMBHI (850 K€)
- Eclairage public (981 K€)
- ZAC Presqu'île (1 M€)
- Pole Echange Gare (1,2 M€)
- ZAC Vigny Musset (1,2 M€)

Les principales opérations de gros entretien et de renouvellement du patrimoine concernent le gros l'entretien de la voirie (1,5 K€) et le renouvellement des véhicules de service (1,5 M€).

Assurer un bouclier social efficace et protecteur nécessite de garantir des services publics adaptés au plus près des besoins et un accès aux droits pour tous les habitants, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Pour ce faire, la Ville s'appuie de manière privilégiée sur le savoir-faire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour définir ses politiques dans les domaines du social, des personnes âgées, de la petite enfance, de l'accès aux droits et de la santé.

**En 2015, le CCAS achèvera de définir son plan stratégique 2015-2020.** Ce plan est élaboré en lien avec les usagers et les partenaires de la solidarité à Grenoble et s'articulera autour des pistes d'action suivantes :

- l'animation territoriale et le pouvoir d'agir des publics,
- la lutte contre les inégalités,
- l'offre de services pour les petits enfants et le soutien à la fonction parentale,
- l'action sociale pour les jeunes Grenoblois,
- la prévention et l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie,
- le soutien aux personnes en situation de grande exclusion,
- la coordination de l'action sociale grenobloise.

Au cours de l'année, **le CCAS élaborera également un projet d'établissement** destiné à poser les bases de son identité et de son organisation. Ce projet intégrera un volet important autour de dynamiques de mutualisation avec les services de la Ville de Grenoble.

La mise en œuvre de ces politiques sociales sera portée conjointement par les services de la Ville et du CCAS. C'est pourquoi, en 2015, malgré la baisse des recettes, la municipalité maintient la subvention au CCAS de 25,4 M€ et préserve celles versées aux associations œuvrant dans le champ du social et de la santé pour plus de 2 M€. Une attention particulière sera en outre apportée aux associations militant pour l'égalité des droits.

**Pour soutenir l'innovation sociale**, des politiques structurantes et transversales seront mises en place. L'année 2015 verra notamment la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

**Grenoble adhèrera également au réseau des villes amies des aînés** de l'OMS. Intégrer ce réseau permettra de dialoguer avec d'autres villes à l'échelle nationale et européenne dans l'objectif de mettre en œuvre une politique novatrice de prise en charge des personnes âgées. Un recensement de toutes les actions menées jusqu'à aujourd'hui à Grenoble est actuellement en cours. Cet état des lieux permettra d'assurer à l'avenir une meilleure transversalité des actions. Pour permettre une répartition plus juste des deniers publics dans ce domaine d'action, à l'instar de ce qui est engagé en matière culturelle ou sportive, la mise en place de critères d'attribution des subventions va se généraliser en 2015. Cette mesure permettra d'aller vers une politique d'attribution des subventions plus transparente.

**Plus globalement en matière de vie associative**, la Ville s'engage à créer de nouvelles modalités de partenariat avec le monde associatif. La politique associative ne se limitant pas aux seules subventions, il sera proposé notamment davantage d'espaces d'affichage public, diverses formes de prestations en nature, de mise en réseau ou encore des opportunités de mutualisations. Enfin, un travail de rationalisation des locaux associatifs sera entrepris afin d'améliorer leur fonctionnement, tout en favorisant la collaboration inter-associative.

Pour être au plus près des besoins des habitants, la ville développe des accueils administratifs et sociaux dans chaque secteur à travers **les Maisons des Habitants**. Cette porte d'entrée unique doit être renforcée pour garantir l'accès aux droits de chacun, favoriser le lien social notamment en direction des personnes isolées. Des actions d'animation, menées soit en direct par la Ville ou le CCAS soit en partenariat avec des associations, doivent permettre l'émergence de nouveaux projets locaux dans des démarches collectives.

Dans sa politique de solidarité, la Ville inclut la **santé des habitants**.

Pour maintenir l'accès aux soins, aux droits et à la prévention dans les quartiers fragiles de Grenoble, les liens avec l'AGECSA seront renforcés et sa subvention maintenue en 2015 (721 K€).

Le budget de la Ville consacré en 2015 au fonctionnement de la Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE) se déclinera à travers un budget en dépenses (hors personnel) de 347 K€ environ et de 187 K€ en soutien à la vie associative qui agit dans le domaine de la santé.

À noter que la prévision des recettes restera, elle aussi, à un niveau global constant d'environ 1,7 M€ (réalisé 2013 : 1,71 M€) constituée pour une majeure partie (1,3 M€) de la Dotation Globale de Fonctionnement dédiée au fonctionnement du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), ce qui amène à une dépense nette de fonctionnement de l'ensemble de la DSPE (hors subventions versées) restant à la charge de la ville de 1,997 M€.

À travers la révision du **Plan Municipal de Santé**, la municipalité affirme sa volonté d'agir sur les facteurs influençant notre santé en ville. Il s'agira d'une démarche transversale et participative dont la dynamique durera tout au long du mandat. En particulier pour 2015 :

- Un déploiement de la politique de santé liée à l'environnement et au cadre de vie va s'opérer à travers plusieurs axes : la qualité de l'air, les nuisances sonores, les ondes électromagnétiques, l'habitat insalubre, la sécurité alimentaire.
- Le développement d'une politique de santé envers les personnes les plus précaires sera l'autre objectif prioritaire de cette année. L'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité, et la réduction des risques liés à l'usage de drogue en seront les axes principaux.

La ville solidaire, c'est aussi une ville dans laquelle chacun se sent bien, dans laquelle le vivre-ensemble prime sur la méfiance, les rejets et la violence. Nombre de politiques publiques concourent à la **tranquillité publique** : organisation urbaine, éducation, animation... C'est pour cela que Grenoble entend mobiliser de nombreux outils de façon cohérente et transversale.

L'année 2015 sera marquée par la poursuite du travail de restructuration de la **police municipale** (supervision, formation, livraison de nouveaux vestiaires et d'un dojo pour un montant en

investissement de 150 K€). Après une forte augmentation des effectifs de police municipale lors des mandats précédents, l'enjeu est aujourd'hui de consolider l'action de la Ville. Un nouveau projet de service permettra d'apporter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre d'une police municipale œuvrant, au milieu des habitants, à garantir la tranquillité de tous grâce à un usage apaisé de l'espace public.

La notion de présence humaine, qui dépasse la seule police municipale, fera l'objet d'un travail particulier comme annoncé en CLSPD. Ce travail sera porté par le service prévention de la délinquance. Une évaluation plus fine de ce qu'il serait nécessaire de renforcer ou d'inventer dans ce domaine est en cours. La construction de réponses pérennes, efficaces et adaptées aux diverses situations (médiation de nuit, gardiens, concierges, animateurs de prévention...) implique de travailler sur le long terme en lien avec les habitants.

La convention entre les polices municipale et nationale sera réécrite en 2015 afin de donner toute leur portée aux relations partenariales entre les deux services.

En lien avec le CCAS de Grenoble, le travail entamé dès 2014 sur l'errance sera poursuivi.

La ville solidaire doit se construire à Grenoble mais aussi en développant **l'action internationale et européenne**. Avec un budget global « Europe et international » de 481 K€, seront privilégiés en 2015 la solidarité et l'intérêt réciproque dans les échanges et jumelages européens (79 K€), les coopérations décentralisées et les actions de solidarité internationale (302 K€) fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences. Une attention particulière sera portée aux financements des projets respectant les valeurs de paix, de démocratie, d'accès aux droits sociaux, de l'égalité, de droits des femmes, de lutte contre les LGBT phobies, du développement soutenable et de la lutte contre les pandémies. La publication du rapport d'évaluation des jumelages et coopérations au premier trimestre 2015 sera un point d'étape important.

Les liens entre action internationale et économie sociale et solidaire seront davantage développés, ainsi que ceux avec les écoles (18 K€ pour les seuls échanges scolaires) et les équipements socio-culturels. Les projets de solidarité internationale portés par des jeunes seront activement soutenus (14 K€).

Pour soutenir cette ambition, la recherche de recettes extérieures sera poursuivie (+95 K€).

Avec un budget de 36 K€, l'offre de la **Maison de l'international** sera davantage structurée et visible autour de rendez-vous identifiés. On peut citer notamment :

- les 20 expositions annuelles, en lien avec l'action internationale de la Ville et des associations du territoire ;
- les « Jeudis de l'international » avec une conférence-débat chaque jeudi autour d'un sujet d'actualité ou en lien avec l'exposition accueillie.

Les formats participatifs seront privilégiés et l'offre d'informations et de ressources sera poursuivie. En lien avec la Métropole, la recherche de financements européens sera structurée plus efficacement.

**Les principaux investissements (nets) prévus en 2015 concernent :**

- La Gestion urbaine de proximité (498 K€)
- Le Patio (500 K€)
- Villeneuve (1,7 M€)
- Mistral (620 K€)
- Teisseire (600 K€)

Les principales opérations d'entretien du patrimoine concernent les équipements urbains de proximité (498 K€).

### Parcours éducatifs

La municipalité a pour ligne conductrice la mise en œuvre d'un parcours éducatif cohérent de la petite enfance à la jeunesse. Ce parcours nécessite la mise en cohérence des interventions publiques autour des enfants, adolescents et jeunes, visant en particulier la socialisation pour les plus petits, le développement de l'esprit critique, l'accès à la culture ou encore le bien-être corporel. L'année 2015 verra le renouvellement des conventions avec les associations socioculturelles et d'éducation populaire soutenues, hors ateliers périscolaires, à travers une subvention globale de 4,973 M€. L'objectif est de réaffirmer le partenariat qui lie la Ville aux différents acteurs concernés par la construction d'un parcours éducatif renforcé. L'ambition globale vise à mobiliser les ressources en matière d'intervention éducative en interne comme en externe.

#### ✓ Faire face à l'augmentation de la population enfantine

2015 verra la création de nouvelles places d'accueil public pour la petite enfance, en cohérence avec les objectifs de ce mandat.

Par ailleurs, afin d'améliorer la visibilité des investissements prévus pour garantir un accueil de qualité pour tous les écoliers grenoblois, une distinction entre les dotations aux investissements consacrées à la maintenance et la rénovation des écoles et celles consacrées à l'augmentation des effectifs, est nécessaire. Une opération d'investissement spécifique consacrée aux ouvertures de classes a été créée à cet effet de 1,530 M€.

Six zones à enjeux font l'objet d'analyses approfondies et partagées avec les acteurs éducatifs. Les investissements dans les écoles seront augmentés afin de permettre de réaliser les travaux prioritaires de sécurité et de mise aux normes : le budget global est en nette augmentation et s'élève à 3,3 M€. La dotation pour les fournitures scolaires et les sorties, ainsi que les investissements informatiques seront maintenus (831 K€ pour les fournitures et transports des écoles). Un effort particulier sera fait pour amorcer le passage aux logiciels libres. Cette programmation sur les investissements sera mise en œuvre en concertation et de façon pluriannuelle avec les acteurs éducatifs.

#### ✓ La semaine de l'enfant

Tous les temps de l'enfant ont une portée éducative : cette considération oblige à réfléchir aux liens entre ces temps et à leur organisation globale. La réforme dite des rythmes scolaires continuera à être un chantier important en 2015. Après une période d'évaluation commencée au premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, s'engagera une période de concertation avec les acteurs éducatifs, pour déterminer comment améliorer structurellement le système. L'amélioration de la coordination, la formation (plan de formation BAFA / BAFD de 100 K€) et l'accueil des animateurs seront poursuivis, ainsi que la prise en compte de la spécificité des enfants de maternelle. Un accent particulier sera mis sur l'information aux familles. Sur le plan budgétaire, les allocations spécifiques aux rythmes éducatifs seront mobilisées au-delà des fonds d'amorçage.

### ✓ La santé scolaire municipale

La santé scolaire constitue l'un des enjeux de la réactualisation du Plan Municipal de Santé. Elle doit permettre le développement d'actions pour le dépistage, la prévention, l'accès aux droits et aux soins pour tous les enfants, quelles que soient les situations sociales, familiales, ou les spécificités liées aux handicaps.

### ✓ L'adolescence

Pour renforcer la prise en compte des adolescents dans les politiques publiques, 2015 sera l'occasion de mener un travail avec les acteurs socioculturels avec qui la Ville partage l'accueil de loisirs. Les adolescents seront eux-mêmes acteurs de cette dynamique.

### ✓ Des moyens, des lieux pour la jeunesse

La politique jeunesse se fonde sur la présence publique municipale dans les quartiers en politique de la ville grâce à l'action des équipes territoriales de la mission jeunesse.

Le commencement du chantier du Brise-Glace est confirmé (200 K€ prévus en 2015) et la perspective d'un nouvel équipement dans le secteur 5 est toujours à l'ordre du jour. Un fonctionnement favorisant la mise en réseau permettra d'assurer à la fois la proximité et un rayonnement municipal.

La Mission locale, qui a un rôle stratégique notamment concernant l'emploi des jeunes, continuera à bénéficier d'un soutien fort de la Ville (plus de 420 K€ de subventions).

De plus, l'enjeu de l'accès au logement pour les jeunes fera l'objet d'une première réflexion spécifique et partenariale.

### ✓ La découverte de la montagne

Le rapport à la montagne et aux sports de glisse doit être renforcé afin que tous les enfants et jeunes de Grenoble y aient accès (le budget de fonctionnement du ski scolaire pour 2015 est de 187 K€). En 2015, de nouveaux outils, en particulier audiovisuels, seront proposés aux enseignants. Pour cela, la Ville leur fournira une série de films de la coupe Icare et du cinéma de montagne, dans le cadre de projets éducatifs.

Le programme « jeunes en montagne » sera dynamisé, en lien avec les MJC et les bailleurs sociaux, via le montage d'une action de formation auprès des personnels de MJC volontaires.

Le coût du programme « jeunes en montagne » 2015 est estimé à 30 K€.

## Cultures

La vitalité culturelle est l'une des forces de Grenoble. L'objectif est de faire vivre la diversité des cultures et de soutenir des pratiques et des esthétiques diversifiées.

Le budget de la culture, s'il est aussi concerné par la maîtrise des dépenses de gestion de la Ville, reste le troisième le plus important de la collectivité, et représente un total de 32 M€.

En juillet 2014, la Ville a fixé ses axes de travail pour la culture : l'espace public, l'ouverture des équipements, le soutien à la création et la place des usagers. C'est autour de ces enjeux que le chantier des cultures a été lancé, permettant aux citoyens et aux acteurs culturels d'être forces de propositions. Il se poursuivra tout au long de l'année 2015. (BP 2015 en subventions hors flux financiers = 6,146 M€).

Un comité d'avis d'attribution des subventions ainsi qu'un comité de suivi des établissements deviendront effectifs au premier trimestre.

La politique culturelle municipale s'appuie sur un réseau dense de lieux d'envergure régionale ou nationale (MC2, Centre national d'art contemporain Le Magasin, Centre de Développement Chorégraphique, etc.) et de lieux culturels de proximité. Un accent particulier sera mis en 2015 sur l'ouverture des équipements et la valorisation des œuvres et des artistes présents sur le territoire de Grenoble.

La Ville de Grenoble poursuivra l'animation d'une politique culturelle soucieuse de faire coexister les différents acteurs en s'appuyant notamment sur des structures intermédiaires, dites "passerelles", telles que l'Espace 600, le Prunier Sauvage, le Théâtre Prémol ou encore la Régie 2C. L'ouverture en janvier 2015 d'un nouvel équipement, La Belle Électrique, est venue conforter ce travail en réseau.

En 2015, un projet d'établissement est demandé aux quatre équipements culturels municipaux que sont le Musée, le Muséum, les Bibliothèques et le Théâtre (le Conservatoire en ayant un depuis 2013). Ces projets devront mettre au cœur de la politique culturelle municipale la médiation, l'éducation artistique et culturelle, la lutte contre les inégalités, l'accès de tous à la culture tout en valorisant les initiatives et les forces vives du territoire.

Le budget 2015 de ces équipements culturels municipaux est de 4,9 M€ de programme d'activité et de 19,28 M€ de masse salariale.

Une baisse des financements publics est à nouveau prévue en 2015, estimée à 690 K€ dont le désengagement total de l'État sur le CRR – Conservatoire à rayonnement régional (300 K€ de moins que l'inscription au BP 2014), la baisse des subventions du conseil général par rapport au total BP et BS, et l'inscription du mécénat du musée directement versé à l'État dans le cadre de l'acquisition d'un Trésor national (- 180 K€).

## Sports

Grenoble porte le sport dans l'âme. Près de 10 % du budget communal lui est consacré (budget global investissement et fonctionnement y compris la masse salariale = 19,2 M€). Sa dimension éducative (budget sport scolaire sans masse salariale 328 K€) et de proximité est importante (budget socio-sport sans masse salariale = 64 K€). C'est pourquoi **un accès égalitaire aux pratiques sportives** est essentiel. Une priorité sera affirmée pour les publics les plus éloignés des pratiques sportives ainsi que pour favoriser la place des femmes dans le sport.

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la municipalité porte une exigence de **transparence et d'équité dans le subventionnement du monde sportif**, amateur et professionnel, de

loisir ou de haut niveau. Pour cela un travail approfondi est mené depuis plusieurs mois sur les critères de subventionnement. Cela permet d'ancrer le partenariat avec les clubs sportifs, de redonner du sens et du souffle à l'idée du sport pour tous. Il faut veiller à un équilibre entre le monde du sport professionnel et du sport bénévole (subventions au sport amateur et professionnel = 3,57 M€) et à la nécessaire pluri annualité des financements.

Il est essentiel en outre de faire se rencontrer encore davantage les pratiques sportives de haut niveau et de loisirs.

La Ville de Grenoble appuie la volonté de la Métropole d'installer deux clubs de haut niveau au Stade des Alpes, afin d'en optimiser l'utilisation, d'en limiter le coût pour les collectivités et de permettre une réduction graduelle des subventions publiques. La mutualisation intercommunale de certains clubs sera également mise à l'ordre du jour, pour ceux qui ont un rayonnement métropolitain.

Un schéma des équipements sportifs grenoblois sera travaillé (budget fonctionnement et investissement consacré aux équipements sportifs = 5,216 M€).

**Les principaux investissements portent sur :**

- L'école presque île E. Hareux (535 K€)
- L'acquisition-Restauration du Patrimoine culturel (566 K€)
- Le Stade synthétique du village olympique (750 K€)
- L'augmentation des capacités d'accueil dans les écoles (1,53 M€)
- Plaine des Sports Tennis (3 M€)

Les principales opérations de gros entretien du patrimoine portent sur la sécurité et la rénovation des écoles (1,8 M€), des centres sportifs (500 K€), culturels (610 K€) et socio-culturels (457 K€).

## RESSOURCES

Un axe important du pôle ressources sera de mettre en œuvre une politique de maîtrise des dépenses, de modernisation du service public, de recherche systématique de gains d'efficacité avec les agents et les partenaires, de mutualisation progressive de certains services avec la Métropole et le CCAS.

En matière de ressources humaines, la **mobilité sera développée**. Redonner du sens à l'activité passe aussi par la prise en compte de l'usure professionnelle des équipes et les possibilités offertes d'évoluer pendant sa carrière. D'autre part, afin d'enrichir le dialogue social, un agenda social sera établi et partagé avec l'ensemble des organisations syndicales dans le prolongement des actions engagées dès le printemps 2014.

La **commande publique** a un rôle économique primordial pour les entreprises du territoire via la demande de travaux, de fournitures et de prestations de services. La collectivité doit appuyer cette dynamique en travaillant à la prise en compte de clauses sociales et environnementales. Par ailleurs, afin d'optimiser ses dépenses, l'anticipation est la meilleure des actions en matière d'achats (définition du besoin, groupement d'achat, élaboration des enveloppes budgétaires) ; c'est pourquoi, la Ville s'attachera à une planification rigoureuse de ses achats.

La ville de Grenoble compte plus de 700 bâtiments, tous patrimoines confondus, représentant pas moins de 900 000 m<sup>2</sup>. L'année 2015 doit permettre l'élaboration **d'une stratégie d'amélioration du patrimoine communal** afin d'apporter des solutions cohérentes et globales de réhabilitation durable du patrimoine au travers de trois piliers : les travaux, la gestion et le comportement des usagers. Un schéma directeur des implantations immobilières et un plan pluriannuel d'entretien du patrimoine communal permettront de prioriser les équipements. Ils seront construits avec une approche globale en matière de financement.

Pour l'année 2015, la répartition des enveloppes liées aux bâtiments sera la suivante :

		Investissement	Fonctionnement
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Contrôles réglementaires	260 K€	844 K€
	Etudes prospectives		46 K€
Maîtrise d'Œuvre	STB DAC	620 K € et 80 K€ recette	63 K€
	STB DEJ maintenance	1,8 M€	304 K€
	STB DEJ ouverture classe	1 533 K€	
	STB SPORTS	300 K€	36 K€
	Hôtel de Ville	498 K€	86 K€
	Maison du tourisme	450 K€	
Régie*	Nettoyage des locaux		387 K€
	Appui logistique aux manifestations		24 K€ et 108 K€ recette

\*les travaux d'entretien seront financés par des virements interservices intervenant tout au long de l'année 2015.  
Prévisionnel = 450K€

La **Direction des Moyens d'Information** assurera la cohérence du Système d'Information (SI), intégrera progressivement **les logiciels libres** au sein des systèmes et des applications et

développera, dans une logique d'ouverture de **l'accès aux données**, un accès facile des citoyens aux documents publics en mutualisation avec la Métropole. D'autre part, elle facilitera également l'accès au numérique pour les écoles de la ville (80 K€). Le budget d'investissement total s'élève à 1,1 M€.

En matière de **Communication**, les grands axes de développement sont principalement attachés à la **poursuite de la rénovation des principaux outils externes** déjà engagée au printemps 2014 : journal et site web (305 K€ en fonctionnement). Le journal municipal (GreMag) évolue en formule bi-média, adossé à un site Internet dédié (gre-mag.fr). La rénovation du site Internet de la Ville (grenoble.fr) est en cours. Cette refonte inclut à la fois une remise à niveau logicielle et graphique. En matière **d'Animation**, l'objectif est de faire bénéficier au plus grand nombre les événements emblématiques qui ont fait leurs preuves et de limiter leur impact écologique. On peut citer le festival Cabaret frappé (344 K€) ou encore l'Été oh ! Parc (251 K€) dont l'amplitude sera maintenue. Un projet de Fête de la journée des Tuiles a été lancé mi-2014 et verra sa première édition en 2015 (140 K€). Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la reprise en gestion du Palais des sports par les services de la Ville permettra d'ouvrir ce lieu emblématique à de nouveaux acteurs. Le budget comprend 600 K€ en dépenses de fonctionnement, 300 K€ en recettes et 300 K€ en dépenses d'investissement.

La **direction du Contrôle de gestion** sera fortement impliquée dans l'évaluation des **transferts de compétences à la Métropole** dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, notamment pour les établissements publics (ESAD, MIN, Office de Tourisme, Abattoirs), pour les délégations de service public (stationnement en ouvrages, chauffage urbain, gaz et électricité), eau potable ainsi que les modifications de statuts et de gouvernance que cela induira (CCIAG, GEG, Eau de Grenoble).

Elle continuera par ailleurs à suivre de manière étroite les **satellites** rattachés à la Ville. La bonne gestion des deniers publics se doit d'être toujours plus rigoureuse. Aussi les enjeux cette année concernant les satellites de la Ville seront d'objectiver la santé financière et l'efficacité des modes de gestion de chacun et de les recentrer si nécessaire dans leur rôle essentiel de service de qualité rendu aux usagers.

Un état des lieux général sera donc effectué afin de mener les actions correctives nécessaires. Les objectifs pour chacun seront clairement définis à travers un outil commun. Le travail a déjà commencé avec Alpexpo avec, en particulier en 2015, la préparation du nouveau modèle économique pour cette structure.

L'expertise unique développée par cette équipe et la dynamique engendrée par la Métropole pourraient déboucher sur la création d'un « service commun » aux deux collectivités.

La place de **l'évaluation** a été renforcée avec un double objectif d'aide à la décision et de mesure des impacts des politiques publiques par rapport aux objectifs fixés par le Conseil municipal. Désormais, l'évaluation est pensée en amont lors de la conception même des nouvelles actions municipales. Un axe fort s'établit autour de la construction d'indicateurs de bien-être d'une part et sociaux-environnementaux d'autre part. Dans ce cadre et à travers la démarche « Spiral » initiée dans le quartier Mistral et amenée en 2015 à se déployer plus largement, la Ville cofonde le réseau français Together et accentuera le travail engagé en lien avec le monde associatif et universitaire.

L'engagement d'une action municipale renouvelée, attachée à renforcer la **démocratie locale**, avec pour ambition de replacer le citoyen au cœur de la cité et des politiques publiques, va se décliner en trois mesures prioritaires :

- la **mise en place de conseils citoyens indépendants** via une démarche de co-construction amorcée avec les Grenoblois en septembre 2014 et qui seront déployés à partir du printemps 2015.
- l'**expérimentation des budgets participatifs** dès 2015 pour mise en œuvre avec le budget 2016.
- l'affirmation pour les Grenoblois de plus de 16 ans d'un **droit d'interpellation citoyenne**. Ce dispositif choisi – visant à ce que 2500 signataires habitant la commune obligent le conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition et qu'à compter de 8000 signatures d'habitants, une votation citoyenne soit organisée sur le sujet choisi – sera effectif avant la fin de l'année 2015.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec la démarche plus globale portée par la municipalité qui vise à rapprocher l'action municipale des citoyens : réunions publiques, assemblées des unions de quartier, diagnostics en marchant, formations, mise en ligne des données publiques, séminaire avec des associations...

L'attention constante à la **proximité** reste une priorité. L'action menée dans le cadre de la **gestion urbaine de proximité** pilotée par les antennes mairie de secteur devra s'inscrire dans de nouveaux modes de travail :

- avec les services agissant sur l'espace public et dont l'activité fait l'objet de transferts à la Métropole,
- avec les habitants, dans le cadre de démarches de co-construction de propositions adaptées et concertées.

Il s'agit de développer une nouvelle méthode de gouvernance locale pour construire, partager et rendre lisibles des priorités politiques pour les citoyens et les acteurs institutionnels et associatifs d'un territoire.

Complémentairement aux différentes politiques de solidarité et de proximité, la Ville est porteuse d'un projet de **gestion de la Relation Usagers** qui vise à améliorer le service rendu aux usagers, à simplifier et à moderniser la gestion des demandes d'usagers. Les ambitions du projet sont :

- en externe, de répondre aux nouveaux usages et aux nouveaux besoins de la population, de simplifier les démarches, d'améliorer la qualité de service rendu sur tous les canaux de contacts et de manière transparente pour l'utilisateur, notamment en ce qui concerne les compétences transférées à la Métropole. L'utilisateur devra avoir un guichet unique pour la gestion des demandes. L'objectif est de réduire les délais de traitement, le nombre de contacts nécessaires au traitement d'une même demande, d'avoir un suivi de la demande et pour chaque contact de favoriser l'utilisation du canal à la fois le plus adapté pour l'utilisateur au regard de ses attentes, mais aussi le moins coûteux pour le service public,

- en interne, d'homogénéiser les prises en charge de la demande des usagers et de garantir un traitement identique quels que soient le lieu et le canal d'entrée, d'introduire plus de cohérence dans la gestion de l'information.

## ENJEUX FINANCIERS

**La contribution au redressement des comptes publics va impacter en 2015 les recettes de fonctionnement de la commune de 5,2 M€. Cela vient s'ajouter à une situation financière fragile : entre 2011 et 2013 l'épargne nette est passée de 11,4 M€ à 3,8 M€ soit une baisse de plus de 66 %.**

Dans ce contexte, la commune ne peut continuer sur la même tendance de hausse des dépenses réelles de fonctionnement que les années précédentes (augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2 % en 2011, 5 % en 2012, 4 % en 2013). En effet, si tel était le cas, la ville de Grenoble ne serait à terme plus en capacité de remplir l'obligation légale d'équilibre budgétaire telle que prévue par les règles de la comptabilité publique. A savoir :

- le remboursement du capital de la dette doit être financé par des ressources propres
- l'épargne brute doit être supérieure aux dotations aux amortissements (soit 16,4 M€ au BP2015) pour que les dépenses de la section de fonctionnement ne soient pas supérieures aux recettes de cette même section.

Il est totalement exclu de ne pas respecter ces obligations légales ! Une telle situation conduirait à accepter de mettre la ville sous tutelle de la préfecture et ne laisserait, de ce fait, aucune possibilité de choix politiques.

Les leviers disponibles pour compenser cette baisse de ressources sont de deux natures :

- une augmentation de la fiscalité directe touchant les ménages : taxe d'habitation, taxe foncière,
- une baisse des dépenses de fonctionnement : masse salariale, subventions, charges courantes (fluides, entretien et réparation, gardiennage, assurances, taxes sur les bâtiments communaux, relations publiques, frais postaux...),

Différents scénarii ont été construits afin de s'assurer que les choix politiques envisagés permettaient à la fois de répondre aux contraintes légales, d'assurer les missions fondamentales d'une commune et de préparer l'avenir de Grenoble. L'enjeu majeur est de limiter l'effet ciseau, bien réel, c'est-à-dire une évolution plus rapide des dépenses que des recettes. Pour rappel, les recettes ont augmenté de 8,8 % entre 2009 et 2013 alors que les dépenses ont augmenté de 10,6 % sur la même période. (cf. rétrospective financière 2004-2013).

Le scénario adopté est celui d'une stabilité de la part communale des impôts directs et d'une baisse des dépenses de fonctionnement d'un montant similaire à la baisse des dotations.

# LE BUDGET A LA LOUPE

## LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE GRENOBLE

En M€	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Voté* 2014	BP 2015
-------	---------	---------	---------	---------------	---------

FONCTIONNEMENT					
<b>Recettes de gestion</b>	<b>279,87</b>	<b>284,67</b>	<b>283,06</b>	<b>294,11</b>	<b>278,65</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	133,66	134,54	138,07	136,44	138,64
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,08	45,91	43,79	43,49	38,12
Affectation partielle excédent REG				4,00	
Autres recettes	48,18	52,26	49,24	58,21	49,93
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>237,65</b>	<b>246,95</b>	<b>244,65</b>	<b>260,92</b>	<b>250,61</b>
Frais de personnel	126,48	130,63	131,00	138,30	137,90
- TIR	-1,00	-1,06	-1,00	-1,00	-1,00
Transferts	28,73	29,61	29,43	29,92	27,09
CCAS	24,69	24,70	25,39	25,39	25,40
Autres dépenses	59,25	63,51	60,34	68,81	61,73
- TIR	-0,50	-0,44	-0,50	-0,50	-0,50
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>42,22</b>	<b>37,72</b>	<b>38,41</b>	<b>33,18</b>	<b>28,03</b>

<b>ANNUITÉ DE LA DETTE**</b>	<b>34,08</b>	<b>33,89</b>	<b>33,38</b>	<b>33,65</b>	<b>34,56</b>
Frais financiers nets	8,89	7,86	7,95	8,22	7,61
Remboursement en capital (hors 166 et 16449)	25,18	26,03	25,42	25,43	26,95
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>8,14</b>	<b>3,83</b>	<b>5,03</b>	<b>0,46</b>	<b>- 6,54</b>

INVESTISSEMENT					
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>57,52</b>	<b>53,67</b>	<b>58,37</b>	<b>85,25</b>	<b>62,40</b>
Emprunts nouveaux (hors 166 et 16449)	25,50	26,40	25,50	37,89	31,00
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	31,74	27,27	32,87	32,06	27,55
Reports recettes				6,43	
Couverture des reports (partie du 1068)				8,20	
Opérations pour compte de tiers	0,28	0,00	0,00	0,67	3,85
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>65,66</b>	<b>60,31</b>	<b>63,40</b>	<b>84,79</b>	<b>55,86</b>
<i>dont opérations d'équipement (13 hors ré imputations, 20, 21, 23 hors avances aux SEM)</i>	51,16	44,77	49,50		40,83
<i>dont subventions d'équipement (204)</i>	8,21	7,13	8,26		5,60
<i>dont avances versées aux SEM d'aménagement (BP2015 = art 2764 / auparavant art 238)</i>	4,51	6,88	3,14		3,37
Participations	-	-	1,00		0,72
Opérations pour compte de tiers	0,28	0,03	0,00		3,85
<i>Dont reports</i>				14,63	
TIR	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50

\*Rappel : « voté 2014 » = Budget primitif 2014 + Budget supplémentaire 2014 + Décisions modificatives

\*\* Ces montants tenaient compte en 2014 de l'incidence du transfert d'emprunt à la régie de l'eau potable (REP).

## CONSOLIDATION DES BUDGETS ANNEXES

BP 2014 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clémenceau	Teisseire Jeux olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total budgets annexes	Total budget principal	Total
----------------------------	---------------	-----------------------	------------------	-----------------	---------------------------	----------------------	------------------	-----------------------	------------------------	-------

<b>FONCTIONNEMENT</b>										
Recettes de gestion	7,21	5,69	1,70	1,11	0,01	0,51	6,58	22,79	278,65	301,44
Excédent reporté par anticipation					0,24			0,24		0,24
Dépenses de gestion	1,94	2,61	0,30	1,03	0,07	0,50	6,18	12,63	250,61	263,24
<b>Épargne de gestion</b>	<b>5,27</b>	<b>3,08</b>	<b>1,40</b>	<b>0,07</b>	<b>0,17</b>	<b>0,01</b>	<b>0,40</b>	<b>10,40</b>	<b>28,03</b>	<b>38,44</b>

<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>4,13</b>	<b>3,62</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,01</b>	<b>0,37</b>	<b>9,54</b>	<b>34,56</b>	<b>44,10</b>
Frais financiers nets	1,47	0,78	0,42	0,00	0,00	0,00	0,11	2,78	7,61	10,40
Remboursement en capital	2,65	2,84	0,98	0,00	0,02	0,00	0,25	6,76	26,95	33,71
<b>Épargne nette</b>	<b>1,15</b>	<b>-0,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,07</b>	<b>-0,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>0,63</b>	<b>-6,53</b>	<b>-5,90</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>										
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5,08</b>	<b>3,42</b>	<b>0,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>	<b>9,70</b>	<b>62,40</b>	<b>72,10</b>
Emprunts	1,36	1,76	0,50	0,00	0,00	0,00	0,04	3,66	31,00	34,66
Autres recettes (hors excédent reporté)	3,71	1,66	0,10	0,00	0,00	0,00	0,01	5,48	31,40	36,89
Excédent reporté par anticipation					0,55			0,55		0,55
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>6,23</b>	<b>2,88</b>	<b>0,60</b>	<b>0,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,08</b>	<b>9,86</b>	<b>55,86</b>	<b>65,72</b>
Dépenses	6,23	2,88	0,60	0,07	0,00	0,00	0,08	9,86	55,86	65,72

## **Avertissement**

Ce tableau fait apparaître des différences avec les cibles pour 2015 retranscrites dans le document support du débat d'orientation budgétaire (DOB). En effet, l'épargne nette prévisionnelle a été présentée lors du DOB à un niveau attendu entre -8,4 et -8,3 M€.

### Principaux écarts, section de fonctionnement :

Au final le budget primitif 2015 acte une épargne nette négative de -6,54 M€, soit une épargne s'améliorant de 1,76 M€. Cette évolution est en partie faciale. En effet, concernant des dépenses relatives à la régie de l'eau potable (REP) lancées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la ville de Grenoble doit porter juridiquement la charge des dépenses relatives aux opérations décidées ayant reçues un commencement d'exécution avant la date des transferts de compétences à la Métropole. Or la convention subséquente signée par la ville concernant la REP prévoyait la mise en œuvre de dépenses d'investissement à hauteur de 1 M€. La convention de gestion transitoire délibérée le 15 décembre 2014 ne s'appliquant pas à cette compétence et par ailleurs l'impossibilité de voter un budget annexe de la REP pour 2015, cette dépense d'investissement devra être portée par le budget principal de la ville. Cette dépense d'investissement est financée par les résultats prévisionnels 2014 du budget annexe de la REP, à savoir par une recette de fonctionnement. Les recettes de gestion ainsi que l'épargne nette s'en trouvent améliorées d'autant (1 M€).

Le solde du différentiel entre la cible présentée lors du DOB et le BP 2015 (+0,76 M€) s'explique par des ajustements des recettes diverses de fonctionnement (participations emplois aidés, mise à disposition, redevance concessionnaire...).

### Principaux écarts, section d'investissement :

En comparaison du DOB 2015, les recettes de la section d'investissement présentées au vote du BP 2015 varient de 1,1 M€ par rapport à la fourchette haute. En effet, outre l'intégration des recettes pour compte de tiers (chap 45) à hauteur de +3 M€ (et inscription de dépenses équivalentes au chap 45), il a été procédé à une actualisation du FCTVA à hauteur de 1,3 M€ sur la base des dépenses d'investissement constatées en phase de clôture de l'exercice 2014. En outre, la neutralisation des écritures comptables liées au refinancement d'emprunts à risque auprès de la SFIL (société de financement local), qui se traduisent pour des montants équivalents en dépenses et en recettes, n'avait pas été effectuée de façon adéquate lors de la présentation du DOB 2015. En effet, si la partie dépenses d'investissement avait été correctement neutralisée, cela n'avait pas été réalisé de façon adéquate pour la partie recettes d'investissement. C'est pourquoi la hausse des recettes de la section d'investissement n'est que de +1,1 M€ alors même que l'ajustement des recettes a été réalisé pour 4,3 M€.

Par rapport au DOB 2015, les dépenses de la section d'investissement augmentent quant à elles de +2,8 M€ par rapport à la fourchette haute. Cette variation est liée à la contrepartie des opérations pour compte de tiers inscrites en recettes et citées ci-dessus à hauteur de +3 M€. En effet, à compter du vote du BP 2015, les opérations d'investissement prises en charge par la Ville dans le cadre de la convention de gestion devront être comptablement imputées sur ce chapitre comptable.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En M€	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Voté* 2014	BP 2015
<b>Recettes de gestion</b>	<b>279,87</b>	<b>284,67</b>	<b>283,06</b>	<b>294,11</b>	<b>278,65</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	133,66	134,54	138,07	136,44	138,64
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96	51,96
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,08	45,91	43,79	43,49	38,12
Affectation partielle excédent REG				4,00	
Autres recettes	48,18	52,26	49,24	58,21	49,93

\*Rappel : « voté 2014 » = Budget primitif 2014 + Budget supplémentaire 2014 + Décisions modificatives

### • Fiscalité (3 taxes) et compensations

Conformément aux engagements pris devant les Grenoblois, la part communale des impôts locaux n'augmentera pas. Le recours au levier fiscal n'est donc pas envisagé. Les taux de fiscalité resteront figés aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti : 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 84,42 %

Ces impôts n'étant pas proportionnels, encore moins progressifs, ils sont les plus injustes, d'autant que leurs bases n'ont jamais été revisités. Le haut niveau d'imposition à Grenoble renforce ce choix.

Les produits attendus pour l'exercice 2015 sont les suivants :

En M€	CA 2013	BP 2014	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
3 taxes (hors THLV)	128,992	132,700	<b>133,098</b>	0,30%
Rôles supplémentaires	0,519	0,500	<b>0,500</b>	0,00%
Compensations (dont THLV)	5,029	4,869	<b>5,040</b>	3,51%
<b>TOTAL</b>	<b>134,540</b>	<b>138,069</b>	<b>138,639</b>	<b>0,41%</b>

- ✓ 3 taxes : taxe d'habitation, taxe foncière sur le foncier bâti et taxe foncière sur le foncier non bâti

En M€	BP 2014	Notifié 2014*	BP 2015	Variation BP 2015/notifié 2014
Taxe d'habitation	49,574	49,330	<b>50,020</b>	1,40%
Taxe sur le foncier bâti	82,845	81,402	<b>82,786</b>	1,70%
Taxe sur le foncier non bâti	0,282	0,304	<b>0,292</b>	-4,10%
<b>TOTAL</b>	<b>132,700</b>	<b>131,036</b>	<b>133,098</b>	<b>1,57%</b>

\*D'après l'état 1259 de mars 2014

L'évolution globale entre le BP 2015 et le notifié 2014 est estimée à + 1,57 %. Cette variation retrace la tendance des dernières années. Elle se décompose en deux éléments :

- la variation physique moyenne évaluée à + 0,64% ;
- la variation nominale, fixée par la loi de finances et estimée à + 0,9 %, soit le niveau de l'inflation prévisionnelle en 2015.

En M€	Bases notifiées en 2014*	Coefficients		Bases estimées en 2015	Rappel taux 2014	Taux 2015
		1er coeff. actualisation nationale	2ème coeff. variation physique			
Taxe d'habitation	229,228	0,90%	0,50%	232,437	21,52%	21,52%
Taxe sur le foncier bâti	221,623	0,90%	0,80%	225,391	36,73%	36,73%
Taxe sur le foncier non bâti	0,361	0,90%	-5,00%	0,346	84,42%	84,42%
<b>TOTAL</b>	<b>451,212</b>			<b>458,174</b>		

\*D'après l'état 1259 de mars 2014

### ✓ Rôles supplémentaires

Ils correspondent à des rôles émis pour corriger des omissions ou erreurs individuelles dans le rôle général. Dépendants de circonstances exceptionnelles, leur montant est difficilement prévisible.

La collaboration avec les services fiscaux de l'État permet d'envisager une stabilité en 2015.

En M€	BP 2014	Notifié 2014 à fin octobre	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
Rôles supplémentaires	0,500	0,840	<b>0,500</b>	<b>0%</b>

Renseigné d'après le 1288 M

### ✓ Compensations

Cette année encore, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement et sont incluses dans l'enveloppe normée. À l'échelle nationale leur évolution est globalement prévue à -34% en 2015 (y compris DUCSTP). Compte tenu des compensations dont bénéficie la ville de Grenoble, leur variation globale pour 2015 a été évaluée à +5,81 %.

Ainsi, devraient être constatées simultanément une baisse des compensations TFB, mais une progression plus forte de la compensation TH. Cette hausse est liée aux modifications législatives intervenues en 2014 pour l'abaissement du seuil des revenus des personnes modestes donnant droit à exonération de TH.

En M€	BP 2014	Notifié 2014*	BP 2015	Variation BP 2015/notifié 2014
TH condition modeste	3,381	3,418	<b>3,810</b>	11,45%
TFB condition modeste	0,338	0,310	<b>0,254</b>	-18,00%
TFB ZUS et ZFU	0,530	0,482	<b>0,395</b>	-18,00%
TFB Immeubles longue durée**	0,620	0,554	<b>0,581</b>	5,00%
TFNB	0,000	0,000	<b>0,000</b>	non significatif
<b>TOTAL</b>	<b>4,869</b>	<b>4,764</b>	<b>5,040</b>	<b>5,81%</b>

- **Dotations de la Métropole**

La Métropole a été constituée depuis le 1er janvier 2015, cependant les travaux d'évaluation des charges et des ressources à transférer sont en cours à ce jour.

Comme précédemment expliqué (cf. « note méthodologique ») la CLECT dispose légalement d'un délai d'un an pour acter définitivement le montant des transferts financiers et ainsi permettre au conseil métropolitain de se prononcer sur les attributions de compensation définitives.

De ce fait, le montant de l'attribution de compensation ainsi que le montant de la dotation de solidarité communautaire qui sont proposés au vote du BP 2015 sont identiques à ceux constatés en 2014, soit au total 51,96 M€. L'attribution de compensation sera corrigée lors d'étapes budgétaires ultérieures en fonction des données qui seront, in fine, présentées par la CLECT.

En M€	BP 2014	Notifié 2014	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
Attribution de compensation	44,769	44,769	44,769	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193	0,00%
<i>dont dotation "hébergement d'urgence"</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>	<i>0,066</i>	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>51,962</b>	<b>51,962</b>	<b>51,962</b>	<b>0,00%</b>

- **Dotations de l'Etat**

Les mesures proposées par le Gouvernement dans le cadre du redressement des comptes publics confirment la baisse des dotations engagées depuis 2010. Ainsi, la contribution au redressement des comptes publics s'élève au plan national à 1,5 Mds € en 2014, à 5,2 Mds en 2015 et à 12,5 Mds à l'horizon 2017. Ce prélèvement concerne le bloc communal à hauteur de 56 %, soit 840 M€ en 2014, 2,9 Mds € en 2015 et 7 Mds € en 2017.

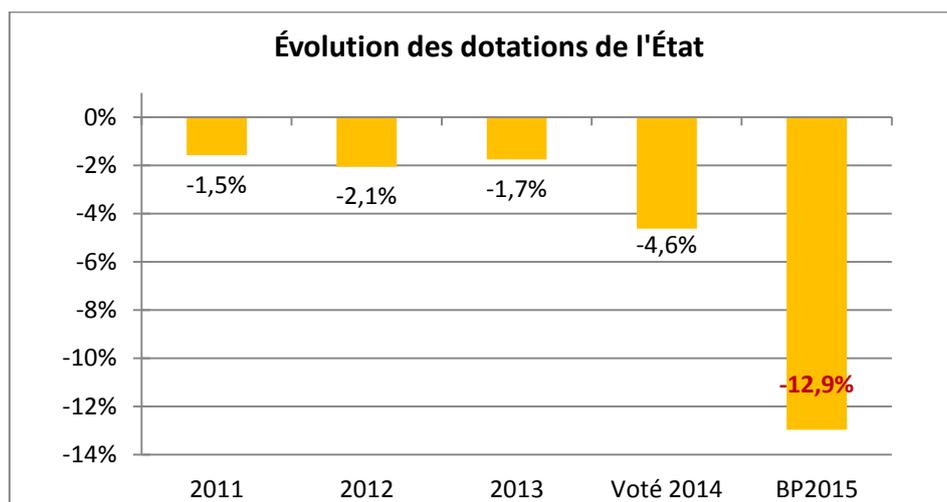
En M€	BP 2014	Notifié 2014	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
Dotation Forfaitaire	39,845	39,723	34,559	-13,27%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,010	0,007	0,005	-46,10%
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,349	1,180	0,968	-28,28%
<b>TOTAL</b>	<b>43,788</b>	<b>43,494</b>	<b>38,115</b>	<b>-12,95%</b>

**Dotation Forfaitaire** : pour Grenoble, la contribution au redressement des comptes publics s'est traduite en 2014 par une baisse de la DGF de 2 M€. Pour l'exercice 2015, cette baisse supplémentaire devrait être de 5,2 M€ (7 à 8 M€ cumulés sur 2 ans).

**Dotation de solidarité urbaine** : la ville de Grenoble ne faisant pas partie des collectivités bénéficiaires de la DSU cible, le montant pour 2015 sera identique à celui constaté en 2014, comme c'est le cas depuis 2008.

**Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle** : cette recette, intégrée dans l'enveloppe normée au titre des compensations, est en baisse constante. Pour 2015, la recette attendue est estimée à moins de 1 M€ (968 K€), en baisse de 28 % par rapport au notifié 2014 (1,2 M€).

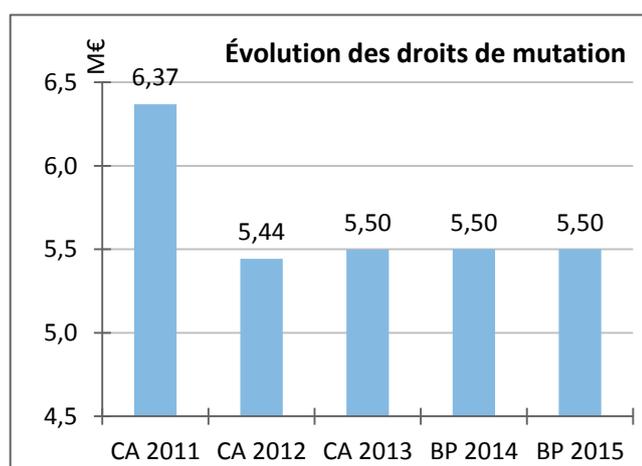
Ainsi, la perte de dotations par rapport à 2014 est estimée à -12,95 %, soit 5,375 M€ en comparaison aux dotations 2014, et -16,22% par rapport à 2013 (-7,378 M€ en cumulé).



- **Autres recettes**

- ✓ **Droits de mutation**

Le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), produit par nature lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (baisse du prix des biens et/ou du nombre de transactions) est relativement stable depuis 2013, à hauteur de 5,5 M€.



- ✓ Péréquation horizontale : DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources), et FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)

En M€	BP 2014	Notifié 2014	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
DCRTP	1,281	1,243	1,243	-2,96%
FNGIR	2,327	2,365	2,365	1,63%
FPIC (prélèvement)	-0,790	-0,681	-0,932	17,94%
<b>TOTAL</b>	<b>2,818</b>	<b>2,927</b>	<b>2,677</b>	<b>-5,03%</b>

Depuis 2011, la DCRTP et le FNGIR, versés directement par l'État, se substituent au FDPTP "communes concernées" :

- **DCRTP** : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle prend en compte le reversement FDPTP "communes concernées".
- **FNGIR** : le Fonds National Garantie Individuelle de Ressources vient en complément de la DCRTP.

La Garantie Individuelle des Ressources est égale à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatifs au FDPTP "communes concernées", soit **3,61 M€**, à laquelle est soustraite la DCRTP.

**Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer des collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro se situe dans le deuxième cas de figure. La contribution nationale passe de 570 M€ en 2014 à 780 M€ en 2015, elle devrait être portée à 1 Mds € en 2016, soit 2 % des ressources fiscales des communes et de leurs groupements.

En 2015, plusieurs modifications vont intervenir dans l'architecture du FPIC :

- les conditions de la dérogation au mode de répartition du FPIC permettant une répartition totalement libre se font par délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de tous les conseils municipaux des communes membres,
- le seuil de l'effort fiscal pour être bénéficiaire évoluera de 0,9 en 2015 à 1 en 2016.

Ces modifications sont sans incidence pour la situation de Grenoble au vu de cette péréquation horizontale.

La loi de finances initiale pour 2015 prévoit la remise d'un rapport gouvernemental avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015, évaluant « notamment la question de soutenabilité des prélèvements pour les communes contributrices aux différents dispositifs de péréquation ».

### ✓ Produits des services et produits de gestion

Parmi les autres recettes, se trouvent notamment les produits de services ainsi que les produits de gestion au sens de la comptabilité publique.

En M€	CA 2013	BP 2014	BP 2015	Variation BP 2015 / BP 2014
Produits des services, domaines et ventes diverses	17,347	17,855	18,235	+2,13%
Autres produits de gestion	9,355	6,453	5,391	-16,46%
<b>TOTAL</b>	<b>26,702</b>	<b>24,308</b>	<b>23,626</b>	<b>-2,80%</b>

Ces recettes diminuent de -2,8 % par rapport au BP 2015, soit une baisse globale de 682 000 € pour 2015.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans recours au levier fiscal, il est nécessaire de baisser les dépenses de fonctionnement pour un montant au moins égal à la baisse des dotations. Un travail coopératif et minutieux a été conduit pour élaborer un plan d'actions sur l'ensemble des domaines d'intervention de la municipalité.

Un travail de fond sur l'efficacité et l'efficience des services administratifs sera mis en œuvre en 2015 pour dégager les économies nécessaires à la pérennité des finances de la ville de Grenoble.

En M€	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Voté* 2014	BP 2015
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>237,65</b>	<b>246,95</b>	<b>244,65</b>	<b>260,92</b>	<b>250,61</b>
Frais de personnel	126,48	130,63	131,00	138,30	137,90
- TIR	-1,00	-1,06	-1,00	-1,00	-1,00
Transferts	28,73	29,61	29,43	29,92	27,09
CCAS	24,69	24,70	25,39	25,39	25,40
Autres dépenses	59,25	63,51	60,34	68,81	61,73
- TIR	-0,50	-0,44	-0,50	-0,50	-0,50

\*Rappel : « voté 2014 » = Budget primitif 2014 + Budget supplémentaire 2014 + Décisions modificatives

Les 3 grands postes de dépenses de gestion étant la masse salariale (53 % des dépenses), les transferts (plus de 21 %) et les dépenses courantes (plus de 26 %), tous devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses

## • Dépenses de personnel

La tendance à la hausse de la masse salariale sur les 3 dernières années (estimée à +12 % depuis 2011 soit +14,5 M€) a commencé à s'infléchir sur la seconde moitié de l'année 2014. Elle devra être stabilisée sur 2015 malgré la progression des cotisations sociales et l'augmentation mécanique structurelle de la masse salariale avec notamment la refonte de certaines échelles de rémunération décidées par l'Etat.

En M€	BP 2014	Voté 2014	Engagé 2014 (au 30/01/2015)	BP 2015	Evolution BP 2015 / Engagé 2014
Personnel permanent	118,46	121,36	119,98	121,45	1,23%
Apprentis et emplois aidés	1,06	1,35	1,49	1,35	-9,63%
Vacataires + renforts + remplaçants	9,07	12,23	12,56	11,35	-9,63%
Emplois financés	0,42	1,00	1,00	0,90	-9,63%
Autres dépenses liées au personnel	1,98	2,35	2,34	2,84	21,39%
<b>Total Effectif géré</b>	<b>131,00</b>	<b>138,30</b>	<b>137,37</b>	<b>137,90</b>	<b>0,38%</b>
Effectif non inscrit	0	0	0	0	0,00%
<b>Total chapitre 012</b>	<b>131,00</b>	<b>138,30</b>	<b>137,37</b>	<b>137,90</b>	<b>0,38%</b>

### ✓ Évolution des dépenses entre le consommé 2014 et le BP 2015

#### Dépenses en année « courante »

Augmentation des traitements .....0,41 %

dont :

- valeur du point.....0,00 %
- régime indemnitaire .....0,00 %
- Effet report .....0,00 %
- Effet GVT (avancement).....0,41 %

Effet NORIA.....- 0,24 %

(Différence niveau indiciaire entre entrées et sorties)

**Total évolution "courante" de la masse salariale.....0,17 %**

#### Mesures diverses

Augmentation du SMIC.....0,09 %

Réorganisation, évolution d'activité, autres ..... -1,42 %

Refonte des grilles indiciaires (catégories B et C).....0,63 %

Autres revalorisations (contributions CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, ...).....0,91 %

**Total mesures diverses .....0,21 %**

**Total variation consommé 2014 / BP 2015 .....0,38 %**

### ✓ BP 2015 et axes de travail

La masse salariale est évaluée à 137,9 M€ pour 2015, soit un niveau très proche du montant engagé en 2014 : 137,4M€ (sachant que l'enveloppe totale votée s'élevait à 138,3 M€). Le périmètre de la masse salariale dans le BP 2015 reste identique à celui de 2014. En effet, les transferts de 99

équivalents temps plein de la Ville à Grenoble Alpes Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (agents de la voirie et du développement économique), et les transferts qui auront lieu sur l'année 2015 (le logement et une partie de l'urbanisme) feront l'objet d'un ajustement financier en fonction des montants fixés par la CLECT.

En matière de ressources humaines, quatre grands axes de travail seront privilégiés en 2015 :

- Le lancement d'un chantier sur la mobilité pour que chaque agent, lorsqu'il rejoint la Ville de Grenoble, puisse se voir proposer un véritable parcours professionnel.
- Une plus grande ouverture concernant la progression des agents avec la suppression des critères internes à la Ville de Grenoble pour les CAP d'avancement et de promotion interne. Par exemple, pour la promotion interne, un agent ne pouvait bénéficier de deux promotions internes dans sa carrière, il devait forcément avoir atteint un certain niveau d'encadrement pour accéder à certains cadres d'emplois (ex : être sur un poste de chef de service pour pouvoir être nommé attaché principal)... La manière de servir restera bien sûr un préalable à toute nomination, dans le cadre de ratios présentés au comité technique.
- Une attention particulière donnée à la lutte contre la précarité, que ce soit dans l'attention donnée aux temps non complets contraints ou à la promotion de l'effort de la Ville en matière de prévoyance.
- La relance du chantier concernant la qualité de vie au travail, qui a fait l'objet d'une longue construction avec les organisations syndicales et dont plusieurs thématiques ont été évoquées pendant la conférence sociale, comme l'amélioration des relations entre les agents et leur hiérarchie.

### • Transferts

Les transferts couvrent principalement les subventions au CCAS (25,39 M€ votés en 2014), et les subventions aux établissements publics et aux associations (29,92 M€ votés en 2014), soit au total 55,31 M€ en 2014. Le BP 2015 intègrera une baisse de ces dépenses de transfert à hauteur de -2,82 M€.

Malgré la baisse des recettes, la subvention versée au CCAS est maintenue au niveau du montant 2014, soit 25,4 M€, afin de maintenir l'action sociale auprès des Grenoblois les plus démunis.

L'**optimisation de la politique de soutien à la vie associative** grenobloise devrait contribuer à dégager 1,68 M€ (soit une baisse de près de 8 % de l'enveloppe des subventions votée en 2014 aux associations), en plus des 1,15 M€ concernant le Palais des sports. Soit une baisse totale de 2,83 M€. Des critères d'attribution équitables et transparents, un accompagnement des associations et une évaluation des résultats permettront une optimisation de la politique de soutien de la vie associative grenobloise.

Sachant que les subventions importantes de plus de 23 K€, représentent aujourd'hui près de 90 % de l'enveloppe distribuée et bénéficient à moins de 20 % des associations, un effort particulier leur sera demandé.

- **Dépenses courantes**

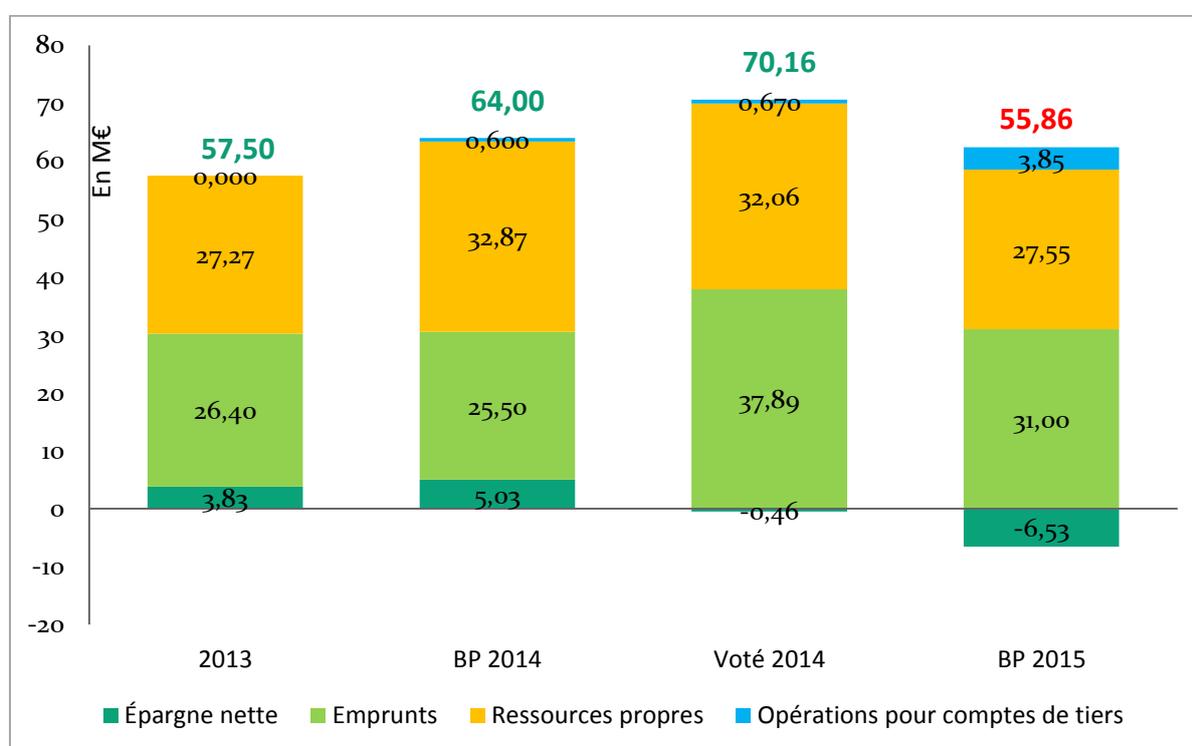
Compte tenu du contexte évoqué en introduction du document, et des hypothèses retenues, une baisse de près de 5 % des dépenses courantes sera mise en œuvre en 2015 en comparaison des crédits ouverts en 2014. Ces économies seront réalisées sur l'ensemble des services, sauf pour les dépenses contraintes (fluides, assurances, taxes...) ou les dépenses prioritaires (fournitures scolaires, repas cantines scolaires...). Cette baisse des crédits disponibles nécessitera, par ailleurs, une revue du périmètre d'intervention municipal pour éviter les doublons en termes de compétence territoriale ou encore de certains services publics qui ne répondraient plus pleinement à la demande des citoyens et usagers. Un travail rigoureux de suivi des dépenses, couplé au développement de la transversalité des domaines d'expertise des services, sera mis en œuvre pour améliorer l'efficacité de la dépense publique.

De nouvelles dépenses de fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2015 pour couvrir les charges relatives à l'ouverture de nouveaux équipements (salle des musiques amplifiées La Belle Electrique par exemple).

Un travail important est d'ores et déjà engagé en matière de commande publique pour d'une part développer les groupements de commande avec le CCAS et d'autres collectivités et, d'autre part pour optimiser le rapport qualité / prix des achats de la Ville, en améliorant si possible la diversité et la qualité des prestations et fournitures achetées. Cette optimisation s'accompagne du développement des clauses d'insertion et environnementales.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

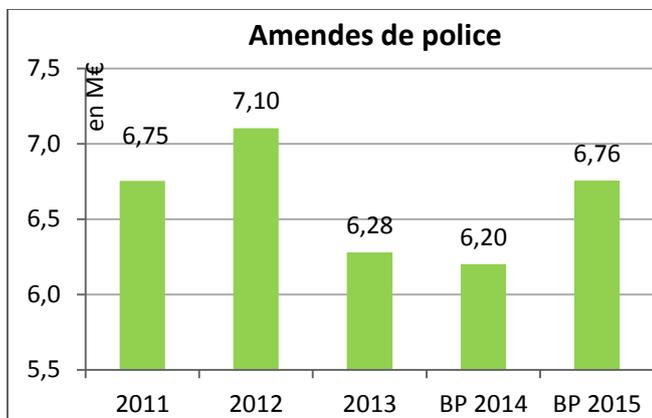
En M€	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Voté 2014	BP 2015
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>57,52</b>	<b>53,67</b>	<b>58,37</b>	<b>85,25</b>	<b>62,40</b>
Emprunts nouveaux (hors 166 et 16449)	25,50	26,40	25,50	37,89	31,00
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	31,74	27,27	32,87	32,06	27,55
Reportes recettes				6,43	
Couverture des reportes (partie du 1068)				8,20	
Opérations pour compte de tiers	0,28	0,00	0,00	0,67	3,85



- **Ressources propres**

- ✓ **Amendes de police**

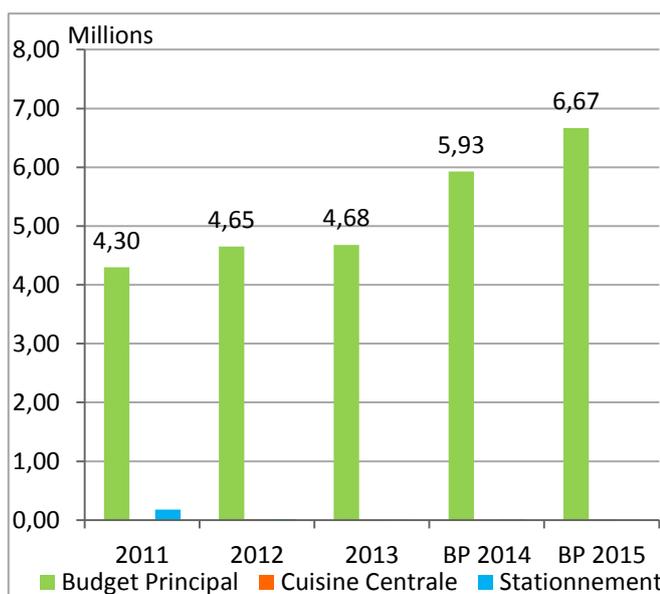
Le produit des amendes de police est fonction du nombre de contraventions dressées sur le territoire de la commune (par les Polices municipale, nationale et par la Gendarmerie), et du montant reversé par amende, informations connues en février de l'exercice. Cela explique en partie l'irrégularité de cette recette.



- ✓ **FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

Le F.C.T.V.A. est fonction des investissements éligibles au fonds réalisés par la collectivité l'année précédente. En 2015, le taux de remboursements augmentera de 1,8 %, passant de 15,482 % des dépenses éligibles effectuées en 2014 à 15,761 % suite à la modification du taux de TVA de 19,6 % à 20 % au 1er janvier 2014. Pour 2014, la ville a encaissé 7,7 M€, soit un montant supérieur au BP2014 de 5.93 M€.

Pour les dépenses éligibles effectuées en 2015, le taux de récupération sera de 16,40 %.



- ✓ **Autres recettes d'investissement**

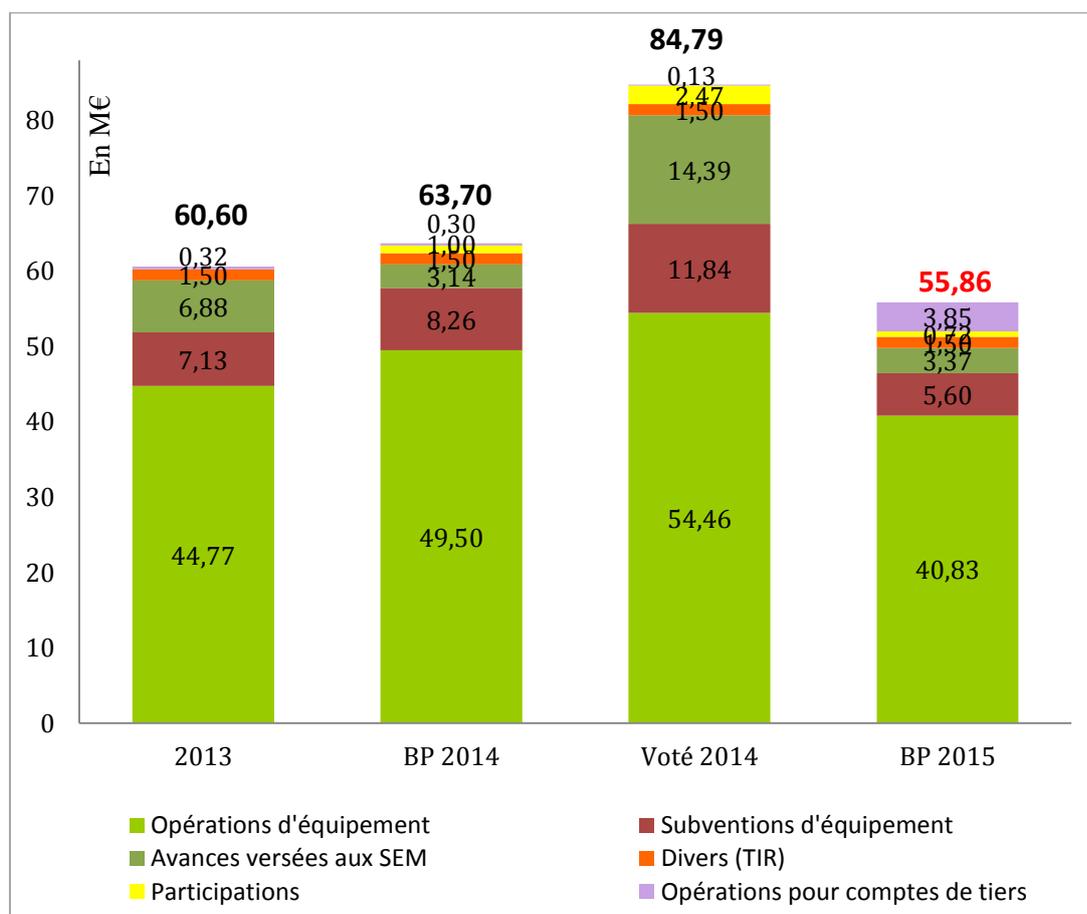
Le budget primitif 2015 acte d'une inscription en produit des cessions d'immobilisation de 4,6 M€, soit une baisse par rapport au BP 2014 de 0,7 M€. Le produit des cessions d'immobilisations sera en 2015 supérieur de 2 M€ aux acquisitions de biens meubles et autres acquisitions foncières.

Les subventions d'investissement présentées au BP 2015 (Chapitre 13 hors produit des amendes de police = 8,11 M€) sont inférieures à celles inscrites au BP 2014 (14,42 M€).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'investissement est une clé pour tourner la ville vers les grands défis de l'avenir, construire une ville émancipatrice, solidaire et durable.

Le montant des dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2015 s'élève à 55,86 M€. En comparaison du BP 2014, les dépenses d'investissement, déduction faite des opérations pour compte de tiers, des travaux d'investissement en régie (TIR) et des participations, passent 60,9 M€ à 49,86 M€. Le montant des investissements nets financés par la ville passant quant à lui de 42 M€ au BP 2014 à environ 39 M€ au BP 2015, soit une baisse de 7 %.



Les investissements 2015 se divisent en 3 grandes catégories :

- Les projets d'envergure qui ont été engagés antérieurement et qui nécessitent d'être achevés.** Ainsi, se poursuivront les travaux d'aménagement du pôle gare (1,2 M€), de lutte contre les inondations (0,9 M€), la réhabilitation de l'église Saint André (0,3 M€), la fin du chantier de la halle de tennis de la plaine des sports (3 M€), la rénovation urbaine (plus de 3,6 M€), les zones d'aménagement concerté (plus de 3 M€). Ce dernier poste de dépense particulièrement important a cependant été revu à la baisse par la suppression de la ZAC Esplanade. Le travail de diminution des dépenses liées aux ZAC se poursuivra en reconsidérant le programme et le rythme d'avancement des ZAC Flaubert et Presqu'île.

- **Les investissements nécessaires à maintenir le patrimoine communal, en l'état, durablement** : des travaux de sécurisation, rénovation et gros entretien seront engagés sur les bâtiments communaux qu'ils soient culturels, sportifs, scolaires ou administratifs (plus de 6 M€). De même, les moyens mis à la disposition des agents pour remplir leur mission doivent être entretenus ou renouvelés, qu'il s'agisse des véhicules des services (1,4 M€) ou de l'informatique (1,5 M€). Enfin, l'accessibilité sera renforcée (0,2 M€).
  
- **Les nouveaux projets** :
  - ✓ Ecoles : au total, ce sont plus de 4 M€ qui seront investis pour assurer les travaux de sécurisation et de transition énergétique des écoles (1,8 M€), pour augmenter les capacités d'accueil (1,5 M€), et pour assurer la construction de la nouvelle école sur la Presqu'île (0,5 M€).
  - ✓ Transition énergétique : 2,5 à 3 M€ seront investis pour le plan lumière, les travaux d'économie d'énergie, l'aide à la réhabilitation thermique des logements.
  - ✓ Espaces publics : plus d'1 M€ seront investis avec un effort particulier sur la végétalisation, les jeux d'enfant, les places et rues du centre-ville.
  - ✓ Proximité : un nouveau revêtement synthétique sera réalisé pour le stade du Village Olympique.

Pour avoir une image globale des investissements du groupe ville, il convient d'ajouter les investissements portés par les budgets annexes. Ces investissements sont en forte réduction par rapport aux années précédentes, des projets majeurs étant en cours de finalisation : locaux culturels (Belle électrique = 1,1 M€), activités économiques (Alpexpo, Cémoi, Marché d'Intérêt National, Allibert... = 1,5 M€) et stationnement (0,4 M€). Pour ces deux derniers budgets, destinés à être transférés à la Métropole, seuls les travaux en cours seront réalisés par la Ville.

## ENDETTEMENT

- **Annuité d'emprunts (budget principal)**

- ✓ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est prévue pour l'exercice 2015 à 34,56 M€.

Elle inclut les frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie, les ICNE, les charges et produits liés aux swaps.

Les frais financiers sont contenus du fait de la forte baisse des taux variables et de la réalisation en 2014 d'emprunts aux marges inférieures à 2 %.

La prévision d'amortissement du capital à 26,95 M€ générera un endettement supplémentaire de 4 M€ si la totalité des emprunts prévus en 2015 (31 M€) est réalisée (hors report).

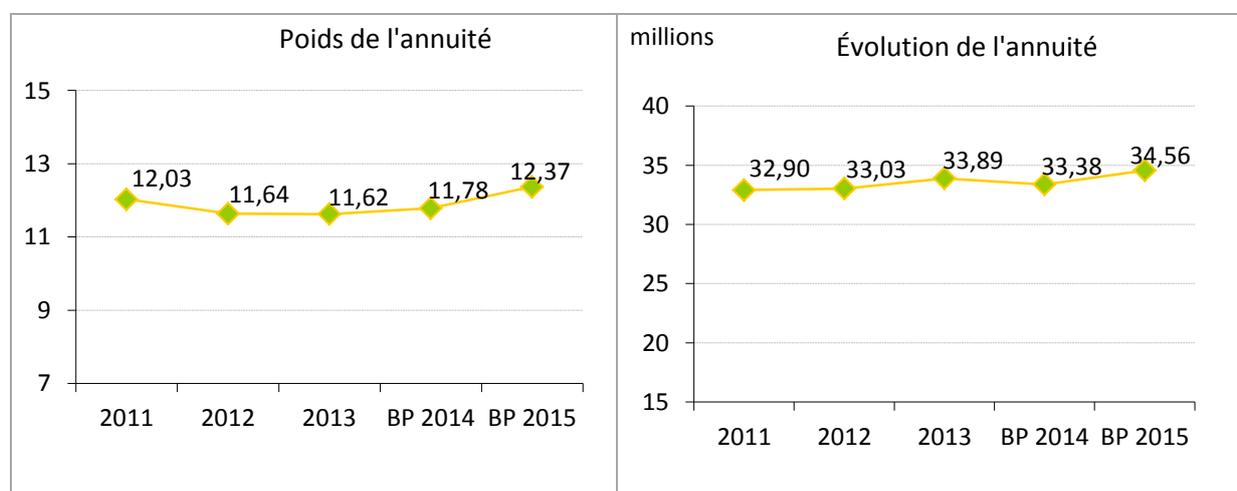
En euros		BP 2015*
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641 et 16441 réel)	25 968 703,00
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000,00
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés *	0,00
Frais financiers	Intérêts	8 373 556,00
	ICNE	64 299,00
	Produits financiers	-823 211,00
<b>TOTAL</b>		<b>34 563 347,00</b>

\*compte 1641 ordre

Note : Le montant du remboursement en capital ne prend pas en compte le remboursement par anticipation de l'emprunt n°22005-22006 refinancé auprès de la SFIL à hauteur de 4.019.436€ au compte 166 en dépenses et recettes.

- ✓ Poids et évolution de l'annuité

Le poids de l'annuité est égal au rapport entre le montant de l'annuité et les recettes réelles de fonctionnement.



### ✓ Répartition frais financiers / remboursement en capital

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les ICNE et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

	Frais financiers nets produits de swaps déduits	Capital désendettement inclus	TOTAL
2011	8,71	24,19	32,90
2012	8,33	24,70	33,03
2013	7,86	26,03	33,89
BP 2014	7,95	25,42	33,38
BP 2015	7,61	26,95	34,56

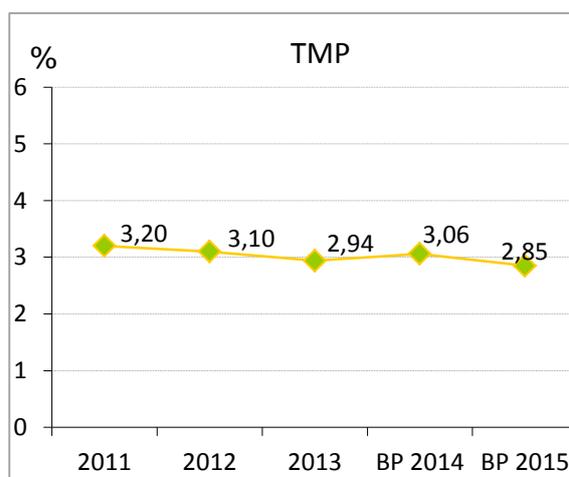
### • Indicateurs

#### ✓ Taux Moyen Pondéré (TMP)

Le taux moyen pondéré représente le rapport entre les frais financiers acquittés au cours de l'année et l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier.

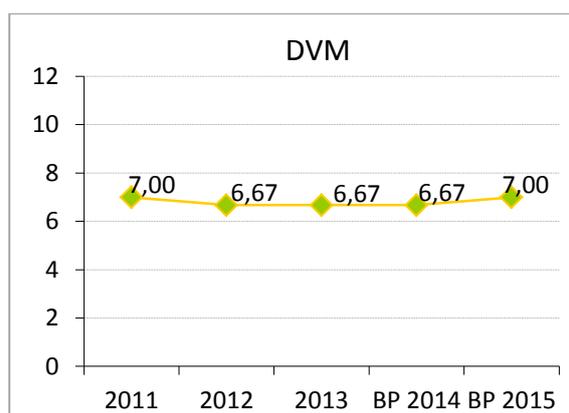
Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.

La diminution du TMP prévue au BP 2015 à 2,85 % s'explique par la baisse des niveaux de taux variables actuellement constatée ainsi que par l'augmentation de l'encours de dette en 2014, du fait de l'inscription au Budget supplémentaire 2014 d'un emprunt complémentaire de 12,4 M€.



### ✓ Durée de Vie Moyenne (DVM)

La Durée de Vie Moyenne (DVM) de la dette représente le temps nécessaire pour que les banques auprès desquelles la Ville a emprunté de l'argent récupèrent le montant des capitaux prêtés. Elle reflète donc le rythme d'amortissement du capital. Ainsi, plus l'amortissement est rapide et plus la DVM est courte.



### ✓ Ratio "capacité de désendettement"

Ce ratio mesure la durée en années que mettrait la Ville à se désendetter si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement en capital.

La capacité de désendettement résulte donc du rapport entre l'épargne brute et l'encours au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

L'encours de la dette est de 266,94 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec des prévisions de réalisation d'emprunt de 31 M€ et d'amortissement en capital de 26,95 M€.

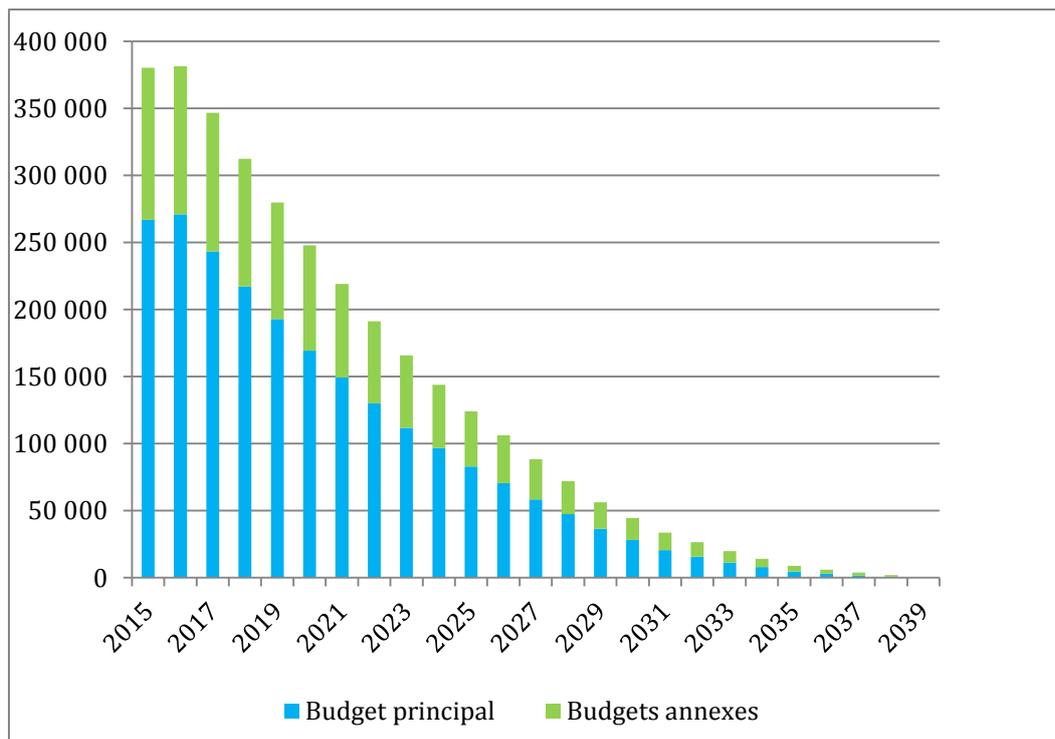
Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2011	44,34	8,71	35,63	269,11	<b>7,55</b>
2012	42,57	8,33	34,24	267,01	<b>7,80</b>
2013*	37,72	7,86	29,86	267,37	<b>8,95</b>
BP 2014*	38,41	7,95	30,45	260,25	<b>8,55</b>
Voté 2014*	33,18	8,22	24,97	266,94	<b>10,69</b>
<b>BP 2015*</b>	<b>28,03</b>	<b>7,61</b>	<b>20,42</b>	<b>266,94</b>	<b>13,07</b>

Note : \*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire à partir de 2013. Ils tenaient compte pour l'année 2014 de l'incidence du transfert d'emprunt à la régie de l'eau potable (REP) à hauteur de 7,1 M€.

### • Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette permet d'avoir une prévision de l'évolution de l'encours en fonction des prévisions d'amortissement des emprunts, jusqu'à la dernière échéance.

Tous budgets confondus, la dette s'amortit selon un rythme régulier.



- **Évolution de l'endettement consolidé**

En millions d'euros	CA 2012 au 31/12	CA 2013 au 31/12	BP 2014 au 01/01	estimation au 01.01.2015	Cible au 31.12.2015
<b>Budget principal</b>	<b>267,01</b>	<b>267,37</b>	<b>260,25</b>	<b>266,94</b>	<b>276,59</b>
<b>Budgets annexes</b>	<b>108,88</b>	<b>106,23</b>	<b>106,23</b>	<b>113,42</b>	<b>110,23</b>
Stationnement	49,81	48,79	48,79	50,35	49,10
Activités économiques	37,24	35,14	35,14	39,48	37,82
Locaux culturels	16,91	17,61	17,61	19,32	19,33
Self Clémenceau	0,14	0,10	0,1	0,05	0,05
Teisseire Jeux olympiques	0,38	0,36	0,36	0,34	0,32
Mistral Eaux claires	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02
Cuisine centrale	4,36	4,19	4,19	3,85	3,59
<b>Total budget principal et budgets annexes</b>	<b>375,88</b>	<b>373,61</b>	<b>366,48</b>	<b>380,37</b>	<b>386,82</b>

<b>Total report d'emprunts budgets annexes (perçus début N+1)</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,59</b>	<b>0,00</b>
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Total budget principal, budgets annexes et report d'emprunt</b>	<b>375,88</b>	<b>375,61</b>	<b>366,48</b>	<b>385,96</b>	<b>386,82</b>
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

L'encours de dette du Budget principal tient compte, à partir de 2013, de la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

L'encours de dette du Budget principal en 2014 tenait compte de l'incidence du transfert d'emprunt à la régie de l'eau potable (REP) à hauteur de 7,1M€.

- Répartition par prêteur

Prêteurs	Encours consolidé au 01.01.2015	%	Rappel au 31.12.2013
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)	87 340 022,94	22,96%	23,58%
Groupe Crédit Agricole	80 136 388,19	21,07%	22,86%
Groupe Caisse d'Épargne	49 585 680,43	13,04%	14,01%
Caisse des Dépôts et Consignations	39 843 793,99	10,48%	5,61%
Deutsche Pfandbriefbank AG	26 500 000,00	6,97%	4,82%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	24 961 118,70	6,56%	7,59%
Société Générale	22 954 452,32	6,03%	7,34%
Banque Postale	14 336 577,12	3,77%	4,01%
BEI via Dexia CLF	10 465 121,49	2,75%	2,97%
Royal Bank of Scotland	7 871 923,27	2,07%	2,21%
NATIXIS (emprunt obligataire)*	7 840 000,00	2,06%	2,36%
BNP Paribas	3 106 347,81	0,82%	0,99%
Groupe Crédit Mutuel	2 661 281,35	0,70%	0,81%
Crédit Coopératif	2 000 000,00	0,53%	0,59%
Dexia - Crédit Local de France	636 015,24	0,17%	0,22%
Organismes de droit public	128 010,16	0,03%	0,02%
<b>Total général tous budgets</b>	<b>380 366 733,01</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\*L'encours au 01/01/2015 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Garanties d'emprunts

#### • Évolution des garanties d'emprunts de 2011 à 2015

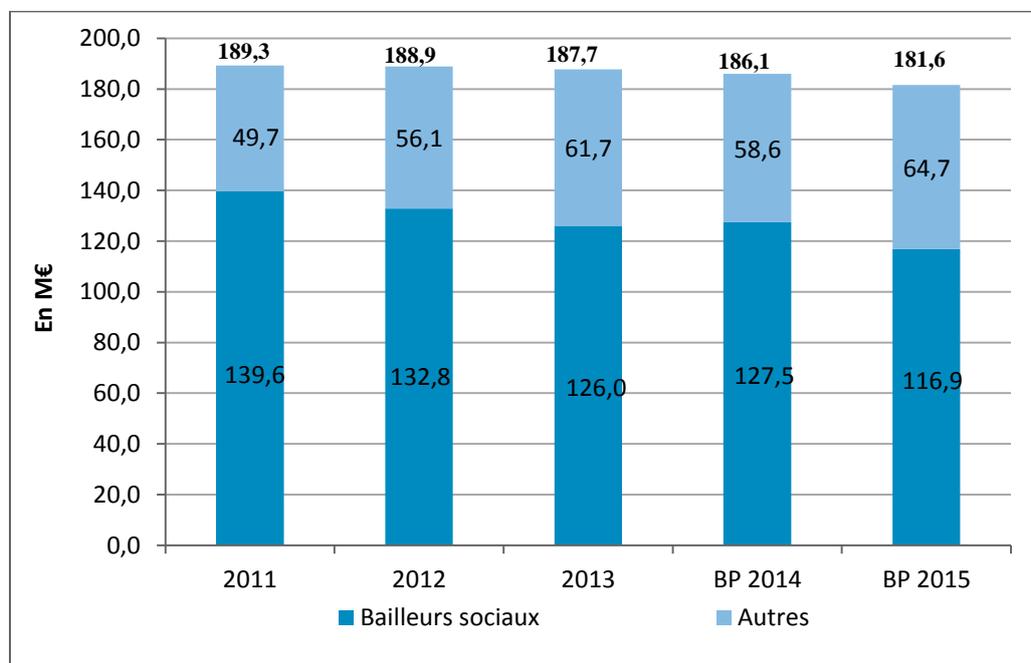
Une garantie d'emprunt est une convention tripartite entre un emprunteur, un organisme bancaire et un garant, destinée à garantir le remboursement d'un emprunt en cas de défaillance de l'emprunteur.

En effet, dans cette hypothèse, le garant effectuera le paiement en lieu et place de l'emprunteur et cela prendra la forme d'une avance remboursable.

Dès lors, une garantie d'emprunt est un engagement qui peut potentiellement affecter les finances du garant.

Afin de protéger les finances locales, le montant des garanties d'emprunt est limité par trois règles prudentielles, également nommées "ratios de la loi Galland" :

1. le ratio de capacité à garantir : la capacité à garantir ne doit pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement
2. le ratio de partage du risque : la garantie d'emprunt ne peut excéder 50 % sauf opérations d'aménagement (80 %) ou organismes d'intérêt général (100 %)
3. le ratio de division du risque : l'annuité garantie par débiteur ne peut excéder 10 % de la capacité à garantir



- Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire

Répartition générale BP 2015			Répartition par organisme de logement social pour BP 2015			Répartition par organisme satellite pour BP 2015		
Organisme	montant	%	Organisme	montant	%	Organisme	montant	%
Bailleurs sociaux	116,91	64,39%	ACTIS	78,80	67,40%	CCAS	18,07	30,71%
Organismes satellites	58,86	32,42%	SAIEM Grenoble Habitat	25,60	21,90%	INNOVIA	31,85	54,11%
Autres organismes	5,80	3,20%	SDH	3,62	3,10%	SEM Alpexpo	0,09	0,16%
			Ste Nation Immobilière	1,60	1,37%	SPLA SAGES (Ex SEM SAGES)	7,08	12,03%
			Autres	7,28	6,22%	SEM Minatec	1,76	3,00%
<b>TOTAL</b>	<b>181,57</b>	<b>100%</b>		<b>116,91</b>	<b>100%</b>		<b>58,86</b>	<b>100,00%</b>

## ANNEXE 2 : Budget annexes

### • Stationnement

Le budget annexe stationnement regroupe l'activité de l'ensemble des parkings en ouvrage et en enclos (parkings de surface avec barrières).

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	8,23	7,21
Dépenses de gestion	2,41	1,94
<b>Épargne de gestion</b>	<b>5,81</b>	<b>5,27</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	1,63	1,47
Remboursement en capital	2,65	2,65
<b>Épargne nette</b>	<b>1,53</b>	<b>1,15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>5,41</b>	<b>5,08</b>
Emprunt	2,65	1,36
Autres recettes	2,76	3,71
<b>Dépenses</b>	<b>6,94</b>	<b>6,23</b>

Ce budget annexe correspond à une **compétence totalement transférée à la Métropole** au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Toutefois, dans le cadre de la convention de gestion adoptée par le conseil municipal et le conseil communautaire en décembre 2014, la Ville assurera début 2015 les dépenses et recettes nécessaires à la continuité du service public.

La Ville assurera notamment la gestion des investissements en cours, ainsi que le paiement des échéances d'emprunts. Il est donc prévu d'adopter un budget annexe conforme à ceux des exercices précédents, celui-ci étant ensuite réduit en cours d'année par décisions modificatives, en fonction des prises en charge directes par la Métro.

Les dépenses de fonctionnement comprendront notamment environ 1,6 M€ de frais financiers bruts, 0,6 M€ de provision pour risque contentieux, 0,6 M€ de taxes foncières, 4,5 M€ d'amortissements et d'autofinancement complémentaire. Les recettes intègrent des redevances et produits usagers pour 4 M€ (3,9 M€ en 2014), soit des redevances des contrats de délégation de service public (2,74 M€), et des recettes des parcs en enclos Gare et Vaucanson (0,79 M€).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 3,2 M€ (4,2 M€ en 2014). Pour mémoire, il est rappelé que les recettes liées aux horodateurs sont inscrites au budget principal de la ville pour 7,4 M€.

En investissement, seront prévus en dépenses pour la fin du parking Arlequin et la démolition des silos (1 M€), ainsi que pour le Pavillon de la mobilité Cambridge (4,9 M€), plus le remboursement du capital des emprunts pour 2,65 M€.

- **Activités économiques**

Ce budget annexe, créé en 1999 pour suivre les opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA, correspond à une **compétence en grande partie transférée à la Métropole** au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Toutefois, dans le cadre de la convention de gestion adoptée par le conseil municipal et le conseil communautaire en décembre 2014, la Ville assurera début 2015 les dépenses et recettes nécessaires à la continuité du service public.

La Ville assurera notamment la gestion des investissements en cours, l'encaissement des loyers, ainsi que le paiement des échéances d'emprunts

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	5,93	6,20
Dépenses de gestion	2,49	2,61
<b>Épargne de gestion</b>	<b>3,45</b>	<b>3,59</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,80	0,78
Remboursement en capital	2,51	2,82
<b>Épargne nette</b>	<b>0,14</b>	<b>-0,01</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>3,15</b>	<b>2,29</b>
Emprunt	2,51	1,76
Autres recettes	0,64	0,53
<b>Dépenses</b>	<b>3,29</b>	<b>2,26</b>

L'année 2015 est marquée par la réduction du volume d'investissement sur les équipements économiques gérés par le budget annexe :

- poursuite des travaux pour le MIN (0,15 M€),
- fin du programme de travaux de rénovation d'ALPEXPO (0,58 M€),
- achèvement du programme pluriannuel de réhabilitation de CEMOI (0,18 M€ d'aménagements intérieurs),
- démolitions sur l'ex-site Allibert (0,65 M€)
- travaux sur les bâtiments de la zone d'activités des Peupliers (0,30 M€)

Le recours à l'emprunt sera limité à 1,76 M€ (2,5 M€ au BP 2014) permettant un désendettement de ce budget annexe d'environ 1,06 M€.

Ce budget annexe est équilibré par une subvention de fonctionnement en provenance du budget principal à hauteur de 2 M€ pour l'année 2015 (0,45 M€ votés en 2014).

- **Locaux culturels**

Ce budget intègre depuis quelques années l'opération Salle de Musiques Amplifiées, La Belle Electrique, équipement culturel inauguré début 2015. Est prévu au budget primitif 2015 environ 1 M€ en vue de la clôture de cette opération.

Par ailleurs la MC2, réceptionnée en septembre 2004, fait l'objet de travaux réguliers (grosses réparations et entretien), à la charge de la ville de Grenoble propriétaire des lieux, qui nécessitent des lignes de crédits en investissement (0,1 M€). L'EPCC verse un loyer de 1,7 M€ hors taxes permettant de couvrir les annuités d'emprunt

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	1,81	1,70
Dépenses de gestion	0,07	0,30
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1,75</b>	<b>1,40</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,55	0,42
Remboursement en capital	1,19	0,98
<b>Épargne nette</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>2,91</b>	<b>0,60</b>
Emprunt	1,83	0,50
Autres recettes	1,08	0,10
<b>Dépenses</b>	<b>2,91</b>	<b>0,60</b>

- **Self Clémenceau**

Ce budget retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination des agents de la ville de Grenoble principalement, et d'autres établissements. Les dépenses d'alimentation devraient augmenter significativement pour permettre l'achat de plus de produits issus de l'agriculture biologique, la masse salariale restant stable à environ 0,53 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élèvera à 0,46 M€ au BP 2015 (0,37 M€ en 2014).

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	1,07	1,11
Dépenses de gestion	1,04	1,03
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,04</b>	<b>0,07</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,01	0,00
<b>Épargne nette</b>	<b>0,03</b>	<b>0,07</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
<b>Dépenses</b>	<b>0,03</b>	<b>0,07</b>

- **Teisseire – Jeux Olympiques**

Intégré au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics avec entre autres la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider. Il est à noter que cette opération est financée en partie par le budget principal (voiries principales) et en partie par le budget annexe (lots commercialisés). Les dépenses inscrites au BP 2015 (environ 75 K€) porteront sur la réalisation des aménagements des abords de l'ilot C, dernière opération du projet, portée par Pluralis pour la commercialisation de cet ilot.

L'opération d'aménagement du site Teisseire Jeux Olympiques (budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques) se terminera en 2015. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce budget sera voté en suréquilibre. L'ensemble des ventes de terrains ayant été effectuées les années précédentes, ce budget est équilibré par la reprise anticipée des résultats de l'année 2014 voté en suréquilibre en section de fonctionnement (+ 0,152 M€ avec variation de stock) et d'investissement (+ 0,554 M €).

En millions d'euros	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Recettes de gestion</b>	<b>0,36</b>	<b>0,01</b>
Excédent reporté par anticipation		0,24
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>0,33</b>	<b>0,07</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,03</b>	<b>0,17</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,01	0,00
Remboursement en capital	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>0,00</b>	<b>0,15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,55</b>
Excédent reporté par anticipation		0,55
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
<b>Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- **Mistral – Eaux Claires**

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral – Eaux Claires, ce budget annexe porte principalement sur l’amélioration du cadre de vie dans le respect des principes conventionnés avec l’agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Les dépenses inscrites au budget 2015, soit environ 0,5 M€, permettront de réaliser sur le quartier Mistral les travaux de préparation de la viabilisation du terrain Artis, de viabilisation de la ZA Bachelard (Zone à vocation économique), de raccordement du concessionnaire et de protection GRT Gaz (Gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel).

Les recettes, soit environ 0,5 M€, concernent la vente des terrains de la ZA Bachelard au promoteur de la zone.

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	0,09	0,51
Dépenses de gestion	0,09	0,50
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,00	0,00
<b>Épargne nette</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
<b>Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- **Cuisine centrale**

Ce budget s’équilibre à hauteur de 6,6 M€ en section de fonctionnement (6,4 M€ au BP 2014), et à environ 0,4 M€ en section d’investissement (0,3 M€ au BP 2014).

Il convient de noter une variation à la hausse des dépenses de gestion nécessaires à la prise en compte de l’augmentation du nombre de repas produits pour les scolaires, ainsi qu’à l’achat de d’avantage de produits issus de l’agriculture biologique.

Les dépenses d’investissement prévues à hauteur de 0,08 M€ comprendront exclusivement les dépenses d’acquisition de matériels et les travaux de maintenance. Ce budget devrait connaître un désendettement d’environ 0,25 M€.

Pour mémoire, depuis 2012, la subvention d’équilibre du BP vers ce BA a été remplacée par des remboursements de frais.

En M€	BP 2014	BP 2015
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes de gestion	6,36	6,58
Dépenses de gestion	5,93	6,18
<b>Épargne de gestion</b>	<b>0,43</b>	<b>0,40</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>		
Frais financiers nets	0,15	0,11
Remboursement en capital	0,24	0,25
<b>Épargne nette</b>	<b>0,05</b>	<b>0,03</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,05</b>
Emprunt	0,00	0,04
Autres recettes	0,00	0,01
<b>Dépenses</b>	<b>0,05</b>	<b>0,08</b>

## Annexe 3 – Ratios ATR

Les villes et groupements de plus de 10 000 habitants doivent présenter des données synthétiques sur leur situation budgétaire.

	En euros par habitant	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015	Strate 2013
1	<b>Dépenses réelles de fonctionnement / population</b> <sup>1</sup> Mesure du service rendu	1 461	1 542	1 612	1 607	1 629	1 330
2	<b>Produit des impositions directes / population</b> Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable grenoblois	763	789	819	842	835	586
3	<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b> Mesure des moyens financiers	1 684	1 757	1 801	1 790	1 747	1 434
4	<b>Dépenses d'équipement brut / population</b> Mesure l'effort d'équipement	285	319	344	333	255	393
5	<b>Encours de la dette / population</b> Mesure l'ampleur de l'endettement	1 688	1 676	1 690	1 645	1 669	1 131
6	<b>Dotation Globale de Fonctionnement / population</b> Mesure la principale des dotations de l'état versée aux communes	286	282	281	268	232	274
7	<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b> Mesure relative des charges de personnel	52,7%	51,2%	50,7%	51,5%	52,9%	51,1%
8 bis	<b>Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi</b> <sup>3</sup> Mesure la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables grenoblois	3,3%	2,9%	4,1%	4,4%	4,4%	NC
9	<b>Dépenses réelles de fonct.+ amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.</b> <sup>4</sup> Mesure la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	95,7%	96,6%	98,7%	98,2%	102,3%	101,8%
10	<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</b> <sup>4</sup> Mesure du poids relatif de l'investissement dans le budget	16,9%	18,2%	19,1%	18,6%	14,6%	27,4%
11	<b>Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes	100,2%	95,4%	93,8%	91,9%	95,5%	78,9%

Note :

- **Tous ratios** : la population utilisée est celle de l'INSEE donnée par la fiche DGF de l'année n-1 : 159 410 pour 2011 (population 2010), 159 307 pour 2012 (population 2011), 158 221 pour 2013 (population 2012), 158 249 pour 2014 (population 2013) et 159 953.
- **Ratio 8bis** : formule = (produits des impositions directes Ville + Métro )/[(potentiel fiscal 4 taxes - CPS n-1)\*(pop Ville/pop Métro)]  
Avec « Potentiel fiscal »: définit d'après la fiche DGF de l'année n-1.
- **Ratio 10** : L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M€ en 2010.

#### Données de référence :

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	254 272 866	260 551 204
DRF hors charges transférées en inv. (ratios n°1 et 9)	252 772 866	259 051 204
Produit des impositions directes	133 200 000	133 598 385
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	283 226 186	279 469 890
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	52 644 240	40 784 923
Encours de dette	260 246 603	266 944 018
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	42 428 670	37 142 267
Dépenses de personnel	131 000 000	137 900 000
Amortissement du capital de la dette	25 423 381	26 948 703
Potentiel fiscal 4 taxes N-1	191 713 872	195 742 037
Population (INSEE) N-1	158 249	159 953
Produit 3 taxes Ville + Métro N	141 962 280	
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	1 500 000	1 500 000
Recettes réelles de fonctionnement	283 226 186	279 469 890
Cessions	-	-
Potentiel fiscal 4 taxes N-1	191 713 872	
Population DGF N-1	159 923	

## Annexe 4 : Investissements 2015

- Projets en cours de réalisation (>50K€)

	Investissements (net)
<b>Ville solidaire</b>	
Villeneuve	1 700 000
Mistral	620 000
Teisseire	600 000
Jouhaux	200 000
Châtelet	265 000
Aménagement local de police Villeneuve	250 000
<b>Ville durable</b>	
ZAC Vigny Musset	1 200 000
Pôle échange gare	1 200 000
ZAC Presqu'île	1 000 000
Protection contre les crues (SYMBHI)	850 000
ZAC Bouchayer-Viallet	800 000
Suppression Collecte pneumatique Villeneuve	600 000
Maison du Tourisme, Maison de la Montagne	450 000
Université-Recherche CPER-CAMPUS	300 000
Eglise Saint-André et intervention patrimoine historique	300 000
Innovation Pôle de compétitivité	220 000
Quitus + poursuite esplanade	200 000
Réhabilitation immobilière centre ancien (voierie)	166 000
Commerces (FAARE) et FISAC	150 000
Réhabilitation immobilière centre ancien	100 000
Copropriétés fragilisées et Villeneuve	70 000
ARTIS	50 000
ZAC Blanche Monnier	50 000
<b>Ville émancipatrice</b>	
Plaine des Sports Tennis	3 000 000
Brise Glace	250 000
Aide aux opérateurs culturels	60 000
Reconstruction du centre sportif Arlequin	51 000
<b>Ressources</b>	
Agence France Local	720 000
Syndicat Mixte des Abattoirs	200 000

- Projets gros entretien et renouvellement (>50K€)

	Investissements ville (net)
<b>Ville solidaire</b>	
Gestion urbaine de proximité	498 000
Accessibilité	166 000
Cimetières	130 310
Entretien locaux associatifs	83 000
Solidarité Ressources	83 000
<b>Ville durable</b>	
Conservation du patrimoine: voirie	1 531 350
Véhicules tous services	1 452 500
Aménagement de voirie	534 520
Travaux d'amélioration locaux DEP	400 000
Action Foncière (gestion des lots ville en copropriété)	373 500
Petits aménagements de secteur (EV)	307 100
Plantation d'arbres et arbustes (renouvellement)	249 000
Petits aménagements de secteur (PROXI)	215 800
Moyens des services Direction Espace Public	207 500
Travaux d'économie d'énergie	207 500
Sécurité et entretien du site de la Bastille	200 000
Aménagement, stationnement payant / Voirie	200 000
Equipements urbains (corbeilles, bouches arrosage)	174 300
Travaux GUP	167 660
Ravalements de façades, isolation	160 000
Etudes Urbaines (déplacement, polarités, ...)	153 550
Régulation du Trafic	103 750
Halle Sainte-Claire (conformité, normes sanitaires)	58 100
WC publics et fontaines	58 100
<b>Ville émancipatrice</b>	
Sécurité des écoles + clos/ couvert	1 800 000
Maintenance des bâtiments culturels	605 900
Maintenance des équipements sportifs en régie	500 000
Ressources CSEJ	457 186
Palais des sports (Eco)	300 000
Sport	249 000
Matériel et Equipement (Théâtre - CRR)	107 900
Informatique des écoles	80 000
Bibliothèque numérique de référence	60 000
<b>Ressources</b>	
Informatique	1 672 450
Hôtel de Ville/Entretien	498 000
Contrôles réglementaires, clos et couvert, accessibilité	493 850
Conditions de travail - Santé - Sécurité	286 350
Moyens des services et autres	269 750

- **Nouveaux projets (>50K€)**

	Investissements ville (net)
<b>Ville solidaire</b>	
Le Patio	500 000
<b>Ville durable</b>	
Eclairage public	981 250
Aide réhabilitation thermique Bailleurs	400 000
Nouvelles plantation d'arbres et d'arbustes	300 000
Affichage hors contrat Decaux	250 000
Aide aux bailleurs - Logements Neufs	220 000
Campagne d'isolation mur mur	200 000
Acquisitions - Améliorations (aide aux bailleurs)	100 000
Cœur de Ville / Cœur d'agglomération	100 000
Contrôle du stationnement (voirie)	95 000
<b>Ville émancipatrice</b>	
Ouvertures de classes : augmentation de capacité	1 532 544
Stade synthétique renouvellement VO	750 000
Acquisition-Restauration Patrimoine culturel	566 400
Ecole presque île E. Hareux	535 000
Jeux d'enfants et entretien espaces verts	283 000
Conservatoire (CRR) - Travaux	200 000
Aménagements pour Foire des Rameaux - Cirque	120 000

## Annexe 5 – Cycle financier sur l'année 2015

	Budget 2015		Budget 2016
Février 2015	<b>BP</b> Budget primitif 2015	Voté par le conseil municipal, il prévoit les recettes et les dépenses, pour une année, en fonctionnement et en investissement. ... Une fois exécutoire le BP permet d'engager les dépenses et de poursuivre l'encaissement des recettes attendues dans la limite des sommes votées.	Expérimentation du <b>BPC</b>
JUIN 2015	<b>CA</b> Comptes administratifs 2014	Constate les réalisations effectives, relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées sur un exercice donné.	Budget participatif citoyen
COURANT 2015	<b>DM</b> Décisions modificatives sur BP2015	Les DM sont votées pour faire des ajustements comptables ou urgents. Comme tous les documents budgétaires, elles se doivent d'être équilibrées en dépenses et recettes.	Formations Finances
NOVEMBRE 2015		Seul acte budgétaire non voté, il est débattu en conseil municipal.	Présentation Orientations Budgétaires
			<b>DOB</b> Débat d'orientation budgétaire 2016
DECEMBRE 2015			<b>BP</b> Budget primitif 2016

## Annexe 6 – Glossaire

<b>AC</b>	Attribution de Compensation
<b>ANRU</b>	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
<b>BP</b>	Budget Prévisionnel
<b>BS</b>	Budget Supplémentaire
<b>CA</b>	Compte Administratif
<b>CAP</b>	Commission d'Administrative Paritaire
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCIAG</b>	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>DAC</b>	Direction des Affaires Culturelles
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
<b>DEJ</b>	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DM</b>	Décision Modificative
<b>DMTO</b>	Droits de Mutation à titre onéreux
<b>DNP</b>	Dotation nationale de péréquation
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DSC</b>	Dotation de Solidarité Communautaire
<b>DSU</b>	Dotation de Solidarité urbaine
<b>DUCSTP</b>	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
<b>EPCC</b>	Etablissement Public de Coopération Culturelle
<b>ESAD</b>	Ecole Supérieur d'Art et de Design
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FNGIR</b>	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
<b>FPIC</b>	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
<b>GEG</b>	Gaz et Electricité de Grenoble
<b>K€</b>	Milliers d'euros
<b>M€</b>	Millions d'euros
<b>Mds €</b>	Milliards d'euros
<b>MIN</b>	Marché d'Intérêt Général
<b>REP</b>	Régie de l'Eau Potable
<b>SCHS</b>	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
<b>SEM</b>	Société d'Economie Mixte
<b>STB</b>	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
<b>SYMBHI</b>	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
<b>TIR</b>	Travaux d'Investissement en Régie
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concertée